

# **L'alliance inconditionnelle dans le débat contemporain**

## **Introduction**

A notre époque et depuis le synode de Dordrecht, un des plus grands dangers au sein des églises réformées réputées conservatrices est la négation de la justification par la foi seule.

Cette erreur est très ancienne. Pratiquement toutes les confessions de la Réforme en font mention, l'exposent, la réfutent et la condamnent.

Ce qui est nouveau en ce qui concerne la forme contemporaine prise par l'ancienne hérésie, c'est qu'elle se fonde sur la doctrine biblique de l'alliance. Cependant, la conception particulière de l'alliance fait que la négation actuelle de la justification par la foi seule fait appel à une alliance conditionnelle.

Cela rend effectivement la nouvelle erreur très dangereuse.

Toutes les églises réformées et presbytériennes reconnaissent l'importance et même le caractère central de l'alliance de grâce dans l'Écriture.

Mais de nombreuses églises réformées et presbytériennes épousent la doctrine d'une alliance conditionnelle. Dans la mesure où cela est effectivement possible pour elles, ces églises ont du mal à résister à l'erreur actuelle de la justification par la foi et les œuvres, parce que la doctrine d'une alliance conditionnelle entraîne en fait un salut conditionnel, un salut dépendant du pécheur lui-même.

Cette brochure examine l'hérésie actuelle de la justification par la foi et les œuvres à la lumière de sa prétention à ce que cela soit fondé sur la vérité de l'alliance. Elle rejette l'hérésie et appelle tous les chrétiens réformés à la repousser sur le fondement de l'alliance inconditionnelle de grâce.

A l'origine du contenu de cet ouvrage il y avait une intervention prononcée à l'occasion des exercices d'ouverture du Séminaire théologique protestant réformé. Le discours a été ensuite développé et publié dans une série d'éditoriaux du « Standard Bearer ».

A la demande de la Commission pour l'évangélisation de l'Église Protestante Réformée de la Trinité à Hudsonville, Michigan, j'ai revu et développé un peu plus la série d'articles pour les publier en brochure.

Le mois où la brochure est prête à la publication est l'anniversaire de la Réforme de l'Église au XVI<sup>ème</sup> siècle. Dans un certain sens en abordant un faux enseignement d'aujourd'hui, la brochure défend de nos jours le même évangile de la grâce souveraine redécouverte en ce temps-là.

Prof. David E.J.Engelsma  
Séminaire Théologique Réformé Protestant  
Octobre 2003

## **Chapitre 1 : L'alliance inconditionnelle.**

Depuis beaucoup d'années et de la part d'une grande partie du Christianisme réformé conservateur, les Eglises Protestantes Réformées ont entendu dire que le problème de savoir si l'alliance de Dieu avec l'Eglise est conditionnelle ou inconditionnelle n'avait pas d'importance fondamentale. La question n'est pas fondamentale pour la vérité concernant la foi réformée confessionnelle. Cela n'est certainement pas fondamental pour l'évangile du salut par la grâce seule.

Les églises réformées et presbytériennes critiquent les Eglises Protestantes Réformées pour le fait de déclarer l'inconditionnalité de l'alliance comme une question confessionnelle. Les Eglises Protestantes Réformées l'ont fait en 1951 par l'adoption d'un document connu comme le nom de la « Déclaration de Principes ». En faisant cette déclaration, les Eglises Protestantes Réformées sont accusées d'avoir commis la faute d'imposer un « engagement extra - confessionnel ».

Il y a quelque chose d'étrange dans l'attitude des églises réformées en ce qui concerne la conditionnalité ou l'inconditionnalité de l'alliance. Au moment même où de nombreuses églises réformées insistent sur le fait que le problème de la conditionnalité ou de l'inconditionnalité de l'alliance n'a pas d'importance, elles affichent elles-mêmes la défense la plus vigoureuse d'une alliance conditionnelle. Elles accusent la doctrine d'une alliance inconditionnelle de grave faiblesse confinant à l'hérésie.

Néanmoins, la position des églises réformées est qu'il y a place pour deux vues. Il n'y a rien de sérieux dans la différence.

A l'heure actuelle, cette position est utilisée pour mettre la pression sur les Eglises Protestantes Réformées dans le cadre des contacts œcuméniques. Parmi des églises réformées et presbytériennes réputées les plus conservatrices, il y a une forte envie d'unité. Les Eglise Protestantes Réformées sont à prendre en considération, et comme il apparaît évident que les Eglises Protestantes Réformées sont attachées à la vérité de l'alliance inconditionnelle de grâce comme doctrine exigée par les croyances, les autres églises se lamentent du fait que les Eglises Protestantes Réformées soulèvent des obstacles illégitimes à l'unité de l'église. Les églises manifestent leur tristesse, non parce que la doctrine d'une alliance inconditionnelle n'est pas exacte, mais parce que la question de la conditionnalité ou de l'inconditionnalité n'est pas fondamentale.

### **Développement alarmant de la doctrine de l'Alliance.**

Il y a actuellement un développement de la doctrine de l'alliance qui nie l'idée que le problème de l'alliance conditionnelle ou inconditionnelle n'est pas fondamental. Les théologiens réformés travaillent sur les implications de la doctrine d'une alliance conditionnelle. Ce développement de la doctrine d'une alliance conditionnelle est répandu dans les églises réformées et presbytériennes conservatrices.

Un tel développement de nos jours de la doctrine d'une alliance conditionnelle fait en sorte qu'il renverse tout le système théologique du salut par la grâce tel que confessé par la Foi réformée dans les Canons de Dordrecht et dans les Normes de Westminster. La doctrine d'une alliance conditionnelle, telle qu'elle est expliquée par ses défenseurs, nie le cœur de l'Évangile de grâce, à savoir la justification par la foi seule sur le fondement de l'obéissance tout le long de la vie, de la mort rédemptrice de Jésus-Christ.

Ce sont des temps périlleux pour les Saints réformés.

Ce sont des temps exigeants, mais aussi passionnants pour ceux qui aiment la Foi réformée. Aujourd'hui, le vieil Arminianisme se développe par une négation du fait que Dieu sait par avance ce que les gens décideront : il ne serait pas permis à Dieu de savoir par avance ce que les humains décideront, car cette préscience affecterait la liberté des hommes. Un Dieu ignorant se devrait de réagir aux décisions humaines autant qu'il le pourrait, encaissant les coups et s'efforçant de récupérer ce qu'il peut de l'histoire humaine. Dieu ne connaîtrait pas l'avenir, et en déciderait encore moins. Ce sont les hommes qui décideraient de l'avenir. C'est le mouvement de l' « Ouverture de Dieu » qui mène à sa conclusion logique l'enseignement fondamental de l'Arminianisme, faisant que Dieu est dépendant de la volonté du pécheur en ce qui concerne le salut.

Ce développement du vieil Arminianisme met en évidence la théologie arminienne pour ce qu'elle est : la proclamation d'un dieu dépendant de l'homme, un autre dieu que le Dieu de la Bible et de la religion chrétienne. A la lumière de cette évolution, les Eglises Protestantes Réformées et autres églises vraiment réformées doivent renouveler fidèlement leur résolution consistant à proclamer le Dieu souverain de la Foi réformée. Notre Dieu connaît l'avenir, car il l'a ordonné. En ce qui concerne la question cruciale du salut, les volontés du pécheur dépendent de la volonté prédestinée de Dieu.

Les temps sont particulièrement éprouvants pour les Eglises Protestantes Réformées, notamment en raison du développement actuel de la doctrine d'une alliance conditionnelle. Ce développement affiche la grave erreur qui est inhérente à cette doctrine de l'alliance. La réponse des Eglises Protestantes Réformées doit être une confession, une défense, une explication et un développement encore plus zélés de la vérité de l'alliance inconditionnelle de grâce.

### **Inconditionnalité.**

De nos jours, le développement significatif de la doctrine de l'alliance à laquelle je me réfère concerne le problème de savoir si l'alliance de Dieu avec son peuple en Jésus-Christ est inconditionnelle ou conditionnelle. Le nouvel enseignement qui trouble les églises réformées et menace de les emporter est le développement naturel, en fait, inévitable de la doctrine selon laquelle l'alliance est conditionnelle. Il est donc nécessaire que nous ayons clairement à l'esprit le problème de la conditionnalité ou de l'inconditionnalité de l'alliance. En prenant en compte la controverse, nous devons nous souvenir que l'alliance de Dieu avec son peuple est centrale dans la révélation de Dieu au sein de l'Écriture et la rédemption au cœur de la révélation biblique. Personne dans le débat ne met en doute l'importance de l'alliance.

Le fait que l'alliance soit inconditionnelle signifie que l'établissement, le maintien et le perfectionnement de cette relation bénie d'amour et de communion entre Dieu et un homme ne dépendent pas de l'homme pécheur, de même que les bénédictions qu'apporte l'alliance à l'homme ne dépendent pas de lui et que le salut final et éternel dont a joui celui à qui Dieu a fait alliance, ne dépend pas de cet homme.

Il n'y a pas d'œuvre du pécheur qui soit une condition à remplir, afin d'avoir une alliance ou de jouir des bénédictions de cette dernière..

L'inconditionnalité exclut tout mérite ou toute rétribution. Elle écarte également tout effort du pécheur, même non méritoire, par lequel l'alliance et ses bénédictions sont supposées dépendre ou coopérer avec Dieu en établissant et en maintenant l'alliance, en accordant les bénédictions de l'alliance. L'inconditionnalité exclut certainement le mérite. Nous ne gagnons, et par conséquent nous ne méritons pas l'alliance. Mais l'inconditionnalité exclut aussi toutes les œuvres qui distinguent un homme d'un autre, qui sont les raisons pourquoi l'alliance est donnée à l'un et non pas

à l'autre, ou obtiennent l'alliance que Dieu rendrait disponible à l'un. Les raisons pour lesquelles de telles œuvres sont exclues comme le sont les œuvres méritoires sont que ces œuvres comme les œuvres aussi méritoires qu'elles puissent être, feraient du pécheur son propre sauveur et ravir à Dieu la gloire du salut.

Quelle différence y-a-t-il là entre un homme riche qui paie à quelqu'un une importante somme d'argent pour le travail qu'il a fait et un homme riche qui donne de l'argent à quelqu'un, parce que cette personne lui a plu d'une manière ou d'une autre et lui a fait du bien d'une manière ou d'une autre. Dans les deux cas, la raison du « cadeau » en argent va à celui à qui l'argent a été « donné ».

De manière similaire, quelle différence y-a-t-il entre Dieu faisant alliance avec moi, parce que j'ai travaillé à le gagner, et Dieu faisant alliance avec moi, parce quelque chose en moi fait appel à Lui, ou parce que j'ai fait quelque chose qui m'a distingué des autres ?

Nous ne méritons pas l'alliance, ni ne la gagnons, ni ses bénédictions à cause de ce que nous sommes ou faisons, quoi que nous sommes, même si ce que nous sommes ou faisons ne mérite pas l'alliance ou les bénédictions de l'alliance .

Selon Hébreux 9:15 et suivants, la conclusion d'une nouvelle alliance avec nous est comme le fait qu'un homme donne son héritage à quelqu'un comme une succession : la réception dépend uniquement de celui qui est testateur, seulement de Dieu faisant alliance. Et le testateur divin attribue à une personne l'alliance, ses bénédictions et le salut selon son bon plaisir particulier, et non à cause de quelque chose dans celui auquel le testament est fait.

### **La foi comme don.**

L'enseignement suivant lequel l'alliance est inconditionnelle ne néglige pas, ni ne minimise la foi. La doctrine de l'alliance inconditionnelle reconnaît parfaitement que la foi est nécessaire à l'alliance et sa jouissance. Mais la doctrine de l'alliance inconditionnelle regarde la foi comme le moyen par lequel Dieu établit son alliance avec le pécheur élu et le moyen par lequel le pécheur élu jouit de l'alliance et de ses bénédictions, non comme une condition. Et la doctrine de l'alliance inconditionnelle confesse que la foi est un don de Dieu fait au pécheur comme l'alliance elle-même. Par sa mort sur la Croix, Christ, non seulement a confirmé la nouvelle alliance avec Son peuple élu, mais aussi acquis la foi pour lui. Son Saint-Esprit confère la foi à tous les élus.

*Ce fut la volonté de Dieu que Christ par le sang de la Croix, au moyen duquel Il a confirmé la nouvelle alliance, rachète efficacement tout peuple, toute tribu, toute nation et toute langue, tous ceux et seulement ceux qui ont été choisis de toute éternité pour le salut et qui lui ont été donnés par le Père, qu'il leur conférerait la foi qui, avec tous les dons salvateurs du Saint-Esprit, il leur conférerait par sa mort...(Canons de Dordrecht, II/8).*

### **Les bonnes œuvres comme fruit de l'Alliance.**

La doctrine de l'alliance inconditionnelle enseigne de la même manière que les bonnes œuvres sont nécessaires dans l'alliance. Mais elles sont les fruits de l'alliance dans la vie de l'ami et du serviteur de Dieu, non comme conditions de l'établissement ou du maintien de l'alliance. Le pouvoir qu' a l'enfant de Dieu de produire des bonnes œuvres n'est pas le fruit d'une bonté naturelle de lui-même, mais de l'Esprit sanctifiant de Jésus-Christ. La motivation de l'enfant de Dieu d'accomplir des bonnes œuvres n'est pas de gagner ou d'obtenir un salut qu'il n'a pas, ni de le conserver dans la mesure où il l' aurait perdu, mais son motif est la reconnaissance à Dieu pour un salut donné précieusement.

*Nous faisons donc de bonnes œuvres, non pour les mériter (car que pouvons - nous mériter ?) bien plus, nous sommes redevables à Dieu pour les bonnes œuvres que nous faisons et non lui envers nous, car il est Celui qui œuvre en nous à la fois en voulant et en faisant selon Son bon plaisir. Suivons donc ce qui est écrit : Quand nous aurons fait toutes ces choses qui nous sont commandées, disons-le, nous sommes des serviteurs stériles. Nous n'avons fait que ce qui était de notre devoir de faire... Cependant, bien que nous fassions des bonnes œuvres, nous ne trouvons pas notre salut en elles, car nous ne faisons aucun travail qui ne soit pollué par notre chair et aussi punissable.*

Les œuvres bonnes ne se sont vraiment pas faites « à partir de l'amour de soi ou par la peur de la damnation », mais par « l'amour de Dieu » ( Confession des Pays-Bas, art.24, « La sanctification de l'homme et les bonnes œuvres »).

### **Une alliance bienveillante.**

« Inconditionnel » est négatif. La vérité positive, à propos de l'alliance, confessée par le moyen du mot « inconditionnel » est que l'alliance est bienveillante. Une alliance inconditionnelle est une alliance bienveillante. C'est ainsi que les Confessions réformées décrivent l'alliance. Les Canons de Dordrecht, « I. Rejet des Erreurs/2 », qualifiaient l'alliance de « nouvelle alliance de grâce ». La formule réformée de l'administration de la Saint-Cène parle de notre ferme croyance selon laquelle « nous appartenons à cette alliance de grâce ». La formule réformée poursuit : « Le Christ a confirmé par sa mort et par l'effusion de son sang le nouvel et éternel témoignage de cette alliance de grâce et de réconciliation ».

L'alliance est une alliance de grâce ou une alliance bienveillante dans la mesure où Dieu donne les bénédictions de Son alliance à Ses amis alliés à partir de sa propre faveur gratuite et seulement par une faveur gratuite. Aussi, Dieu établit-il et maintient-il l'alliance avec un homme par son seul pouvoir salvateur - le Saint-Esprit - et seulement par Son seul pouvoir salvateur. Bien qu'elle accorde librement ses bénédictions du salut, l'alliance n'est pas et ne peut être une alliance de grâce, si l'établissement ou le maintien de l'alliance avec un homme est dû au seul mérite de l'homme ou est en partie accomplie à l'occasion par l'homme.

La doctrine de l'alliance inconditionnelle et bienveillante défend l'évangile biblique du salut inconditionnel et bienveillant, le salut prenant sa source dans l'élection inconditionnelle et bienveillante. Personne ne peut nier ou devrait nier que l'alliance vise le salut - le salut spirituel et éternel des hommes et des femmes - et que ses bénédictions sont le pardon des péchés, la sainteté et la vie éternelle. Comme le salut est grâce, il en est de même de l'alliance.

En faisant référence spécifiquement au salut, Ephésiens 2 : 8,9 enseigne : « Car vous êtes sauvés par grâce, par la foi, et cela ne vient point de vous. C'est le don de Dieu. Non point par les œuvres afin que personne ne se glorifie ».

En faisant référence particulièrement à la promesse de l'alliance et donc à l'alliance elle-même, Romains 4: 13-16 enseigne que la promesse n'est pas faite par la loi, c'est-à-dire par les œuvres des hommes, mais par la foi, afin que ce soit par grâce.

L'enseignement suivant lequel l'alliance de Dieu est conditionnelle est opposé à cette doctrine de l'alliance inconditionnelle. Aujourd'hui, cet enseignement prévaut dans les églises réformées. C'est cet enseignement que développent actuellement les théologiens réformés de sorte qu'est répudiée la justification par la foi seule et donc l'Évangile de grâce.

## **Chapitre 2 : L'erreur d'une alliance conditionnelle.**

Une des pires menaces pour la véritable Eglise du Christ dans le monde depuis les temps de la Réforme est le développement actuel de la doctrine de l'alliance qui nie la justification par la foi seule. Les théologiens étudient les implications de la doctrine d'une alliance conditionnelle. Ils démontrent que la doctrine d'une alliance conditionnelle implique une justification conditionnelle. Les conditions sont la foi comme une œuvre de l'homme et donc aussi les bonnes œuvres qui sont accomplies par la foi. Ainsi, est détruit tout le système de la doctrine du salut par la grâce souveraine et particulière de Dieu contenue dans les Confessions réformées et presbytériennes.

Ce développement de la doctrine de l'alliance a des partisans dans beaucoup de dénominations réformées et presbytériennes réputées conservatrices en Amérique du Nord. Ces défenseurs sont des hommes éminents : ministres, dirigeants d'églises et professeurs de théologie. Ils donnent de la voix. Non réprimé par la discipline, le mouvement se développe.

Comme ce mouvement est le développement naturel et nécessaire de la doctrine d'une alliance conditionnelle, il est indispensable que les chrétiens réformés inquiets sachent quelque chose de la controverse de longue date dans les églises réformées entre la doctrine d'une alliance inconditionnelle et l'enseignement d'une alliance conditionnelle. Le chapitre précédent a décrit la doctrine de l'alliance conditionnelle.

### **L'alliance conditionnelle.**

La doctrine d'une alliance conditionnelle est en opposition à l'enseignement de l'alliance inconditionnelle. C'est la doctrine qui en est venue à prévaloir aujourd'hui dans la plupart des églises réformées et presbytériennes. Les églises et les théologiens réformés font la promotion de cette doctrine avec agressivité. Ces dernières années ont été marquées par une véritable avalanche de livres, d'articles et de conférences défendant l'alliance conditionnelle.

Le fait que l'alliance soit conditionnelle signifie que l'établissement efficace et durable de l'alliance avec un homme, la jouissance par l'homme de l'intention salvatrice du pouvoir et des bénédictions de l'alliance et le fait qu'un homme reçoit finalement le salut de manière éternelle dans et par l'alliance dépendent de quelque chose qu'il doit faire lui-même. L'alliance est liée à une condition. Traditionnellement, ceux qui parlent en faveur de cette doctrine de l'alliance ont identifié la condition comme étant celle de la foi. Les défenseurs modernes d'une alliance conditionnelle sont d'accord, mais ajoutent, comme une autre condition, les bonnes œuvres que la foi accomplit.

Si l'on en croit l'alliance conditionnelle, Dieu, pour sa part, établit initialement Son alliance avec beaucoup plus de personnes que celles qui sont finalement sauvées. Il l'établit à tous par une promesse bienveillante, mais conditionnelle. Que l'alliance soit effectivement efficace au salut de chacun ou que chacun reçoive les bénédictions de l'alliance, que l'alliance se poursuive avec chacun, que l'alliance ait une fin voulue dans le salut éternel de chacun, cela dépend complètement du fait qu'il a rempli les conditions de croire la promesse et d'accomplir les bonnes œuvres de la foi.

Dans les cercles réformés, la référence concerne particulièrement les enfants baptisés. L'enseignement d'une alliance conditionnelle soutient que Dieu fait alliance avec tous les enfants des parents croyants, promettant gracieusement Son alliance et le salut à tous. Mais la promesse, l'alliance et le salut par l'alliance sont conditionnels. L'enfant doit pratiquer les œuvres de croyance et d'obéissance. Sur cette base, la promesse devient effective et l'alliance est établie de manière salvatrice.

## La « Déclaration de principes ».

Les Eglises Protestantes Réformées ont formulé et adopté la doctrine selon laquelle l'alliance de Dieu avec son Peuple en Jésus-Christ est inconditionnelle. En 1951, elles ont adopté la déclaration doctrinale connue sous le titre de « Déclaration de Principes ». De manière surprenante, la « Déclaration » ne contient pas l'affirmation de manière explicite que l'alliance est inconditionnelle, bien que ce soit le problème de la rédaction du document et l'intention et la force de son contenu. La « Déclaration » déclare l'alliance inconditionnelle en affirmant que la promesse de l'alliance est inconditionnelle pour seulement les enfants élus des croyants.

*Cet article (Canons de Dordrecht, II/8) enseigne très clairement : 1 . Que toutes les bénédictions de l'alliance ne sont que pour les seuls élus. 2 . Que la promesse de Dieu est inconditionnelle seulement pour eux, car Dieu ne peut promettre ce qui n'a pas été objectivement mérité par Christ. 3. Que cette promesse de Dieu accorde le droit objectif au salut, non à tous les enfants qui sont nés dans la dispensation historique de l'alliance, c'est-à-dire, non à ceux qui ont été baptisés, mais à la progéniture spirituelle.*

La « Déclaration de principes » poursuit en donnant un coup fatal à l'enseignement qui est fondamental dans la doctrine d'une alliance conditionnelle, à savoir l'enseignement suivant lequel la foi est une condition : « La foi n'est pas une condition préalable ou une condition au salut, mais un don de Dieu, et un instrument donné par Dieu par le moyen duquel nous nous approprions le salut en Christ ».

L'idée que l'alliance est inconditionnelle, a été la position des Eglises Protestantes Réformées dès le début de leur histoire, même si elles n'ont fait de cette doctrine un dogme officiel de l'églises que par une décision synodale en 1951. Déjà en 1927, Herman Hoeksema avait écrit une série d'articles dans le « Standard Bearer » (publiés ensuite sous le titre : « Les croyants et leurs progénitures », R.F.P.A., repr. 1997) expliquant et défendant la doctrine de l'alliance inconditionnelle. Hoeksema insistait sur la vérité de l'alliance inconditionnelle comme fondamentale à l'Évangile de la grâce. Adhérer à cette doctrine et à son développement est fondamental à l'existence des Eglises Protestantes Réformées. C'est l'enseignement d'une alliance conditionnelle qui sous-tend l'adoption de la doctrine de la grâce universelle, salvatrice et résistible par les églises chrétiennes réformées dans la prédication de l'Évangile - l'offre bien intentionnée de l'Évangile – qui est au premier point de la grâce commune de 1924.

En raison du fait que la « Déclaration de Principes » continue de susciter de vives critiques de la part des églises et de théologiens réformés et parce que 2003 est le cinquantième anniversaire du schisme dans les Eglises Protestantes Réformées, je veux dire en passant un mot de manière délibérée concernant la doctrine de l'alliance inconditionnelle, pour la défense de la « Déclaration ».

En premier lieu, une dénomination d'églises a parfaitement le droit, en fait, un devoir solennel, de décider des controverses doctrinales par le biais d'une décision synodale. La seule condition est que les églises règlent la controverse sur le fondement des croyances réformées. Le fait que la « Déclaration » est un appel synodal aux confessions apparaît clairement en première vue. Le document n'est guère plus qu'un exposé des « Trois Formes de l'Unité », de la présentation réformée du baptême au regard de l'alliance conditionnelle ou inconditionnelle.

Le refus des églises réformées et presbytériennes de prendre aujourd'hui une décision sur les controverses doctrinales concernant la création, l'eschatologie, le mariage et plus récemment la justification n'est pas une vertu. Dans ces églises, le refus ne préserve pas la vérité de la Parole de

Dieu, ni ne sert l'unité des églises.

En second lieu, contrairement à l'accusation répétée selon laquelle la « Déclaration de Principes » ajoute un nouveau document comme credo aux « Trois Formes de l'Unité » - une quatrième confession – la « Déclaration » ne trouve son origine que dans la vérité de l'alliance inconditionnelle des Confessions réformées. La « Déclaration de principes » applique la théologie des Canons de Dordrecht à la doctrine de l'alliance.

En troisième lieu, dans la mesure où la « Déclaration » rend explicite ce qui est implicite dans les « Trois Formes de l'Unité », elle applique à la doctrine des vérités alliancelles que les « Trois Formes de l'Unité » appliquent à l'Évangile du salut et formulent de manière systématique en ce qui concerne l'alliance ce qui est dispersé de manière non systématique dans les « Trois Formes de l'Unité », elles développent la doctrine biblique et réformée de l'alliance.

Il y a une place légitime dans la vie des églises réformées pour le développement du dogme. Le développement du dogme est sain. Les Églises Protestantes Réformées n'hésitent pas à déclarer que l'Esprit de vérité a significativement développé l'importante doctrine de l'alliance dans les travaux théologiques des Églises Protestantes Réformées et dans la vie des membres de ces églises.

En quatrième lieu, aux critiques qui se plaignent toujours du fait que la « Déclaration » consitue un « engagement extra-confessionnel », je pose cette question : Quel est le contenu de la Déclaration ? La déclaration est-elle juste dans son argumentation, sans égard au fait qu'elle est un « engagement extra-confessionnel » ? Est-elle vraie quand elle prétend et revendique le fait de démontrer que le Catéchisme d'Heidelberg, la Confession des Pays-Bas, les Canons de Dordrecht et la Formule réformée du baptême enseignent l'alliance inconditionnelle ? Si la « Déclaration » est erronée sur ce point, montrez l'erreur. Cela ne devrait pas être difficile ; et alors démontrez que les croyances enseignent une alliance conditionnelle (La « Déclaration de Principes » est incluse dans l'Ordre ecclésial des Églises Protestantes Réformées).

### **Négation de la grâce.**

En adoptant la « Déclaration », les Églises Protestantes Réformées condamnent officiellement l'enseignement d'une alliance conditionnelle. Elles la condamnent comme rien de moins que la négation de l'Évangile de la grâce. Les Églises Protestantes Réformées portent accusation sur le fait que la doctrine d'une alliance conditionnelle introduit l'hérésie arminienne dans la théologie de l'alliance : le salut conditionnel, le salut dépendant du pécheur.

Les Églises Protestantes Réformées énoncent cette accusation contre la doctrine d'une alliance conditionnelle, même si les partisans de celle-ci cherchent à échapper à la vigueur de l'accusation en répondant que Dieu doit permettre aux enfants et aux autres de remplir les conditions. Même si c'est Dieu qui donne aux hommes la capacité de remplir les conditions, le fait demeure que, selon les défenseurs de l'alliance conditionnelle, l'alliance avec ses bénédictions et le salut dépendent d'un acte humain. En admettant que Dieu donne le pouvoir de croire et de pratiquer de bonnes œuvres, l'enseignement est toujours que l'on donne ou que l'on respecte l'alliance ou qu'on la rend effective, parce que l'on croit et qu'on pratique de bonnes œuvres. La foi et l'obéissance de l'homme sont maintenant les causes de l'alliance et non l'instrument ou le fruit.

Ce qui rend encore plus convaincante l'accusation des Églises Protestantes Réformées à l'égard de l'alliance conditionnelle est le fait qu'elle enseigne que Dieu donne la promesse de grâce de l'alliance à tous sans exception. L'explication selon laquelle certains bénéficient des bénédictions de l'alliance et sont sauvés, ce n'est pas la promesse, car la promesse est donnée à tous de la même façon ; l'explication est plutôt que certains remplissent les conditions sans lesquelles la promesse

échoue, tandis que d'autres ne remplissent pas les conditions. L'explication de la réalisation de l'alliance avec un homme et sa jouissance de l'alliance dans sa vie n'est pas le Dieu qui promet, mais l'homme qui œuvre.

La doctrine d'une alliance conditionnelle est l'enseignement de la grâce universelle, conditionnelle, résistible, susceptible d'être perdue.

L'accusation des Eglises Protestantes Réformées à l'encontre de l'alliance conditionnelle est que c'est, en principe, la négation de toute la doctrine de la grâce. Celle-ci milite contre le système entier de la doctrine contenue dans les « Trois Formes de l'Unité » et dans les Normes de Westminster.

Et c'est là l'évolution doctrinale qui prend place aujourd'hui. Il s'agit du « débat contemporain » concernant le problème de savoir si l'alliance est conditionnelle ou inconditionnelle. D'éminents théologiens dans beaucoup d'églises réformées et presbytériennes réputées conservatrices en Amérique du Nord sont en train d'attaquer les vérités cardinales du salut par la grâce seule - tous le font - sur le fondement de la doctrine d'une alliance conditionnelle.

### **Chapitre 3 : Négation de la justification par la foi seule.**

D'éminents et influents ministres du culte, professeurs de théologie et des dirigeants dans des églises réformées et presbytériennes d'Amérique du Nord attaquent ouvertement les vérités cardinales du salut par la grâce seule - toutes les vérités cardinales du salut par la grâce seule - sur le fondement de la doctrine d'une alliance conditionnelle.

Au centre du débat contemporain figure la justification biblique. Il faut qu'il en soit ainsi. La justification ou le pardon du pécheur coupable est le cœur de l'Évangile de grâce. On ne peut que s'attendre à ce que les ennemis de la grâce aillent à l'assaut de ce cœur. La doctrine de la justification par la foi seule est, comme Luther l'a enseignée aux églises de la Réforme, le signe d'une église qui se tient debout ou qui chute. Il s'en suit que les églises de la Réforme qui tombent de cette manière, le font en niant l'article même par lequel elles étaient dans la miséricorde du Christ.

#### **Justification par les œuvres de la foi.**

Le mouvement distinct et puissant qui est aujourd'hui en train de troubler profondément les vraies églises du Christ et les saints de Dieu en Amérique du Nord, enseigne que cette justification est par la foi et se réalise par la foi des bonnes œuvres. Il fait référence à Jacques 2:2 et à Jacques 2:25 qui enseignent qu'Abraham et Rahab furent justifiés par les œuvres et non par la foi seule. Le mouvement harmonise ces passages avec le refus de Paul dans Romains 3:4, que nous sommes justifiés par les actes de la loi et en expliquant que Paul et Jacques ont en vue deux sortes d'œuvres différentes. Lorsque Paul nie que nous sommes justes par nos bonnes œuvres, il se réfère exclusivement aux œuvres faites en dehors de la foi et des œuvres destinées à être méritées. Jacques, quant à lui, soutenant de son côté la justification par les bonnes œuvres, se réfère aux bonnes œuvres qui découlent de la foi. Selon ce mouvement, la vérité est donc que nous sommes en fait en partie justes devant Dieu, en partie sur le fondement de nos propres bonnes œuvres, nos bonnes œuvres qui sont le fruit de la foi.

La justice du pécheur coupable, la justice de sa justification, la justice de sa position devant Dieu dans le jugement est et doit être, en partie, ses propres bonnes œuvres .

Dans la mesure où le mouvement pratique encore la prudence dans son enseignement de la justification par la foi et les œuvres (et il en est de son intérêt qu'un mouvement tendant à nier la

justification par la foi seule dans des églises qui confessent les 23<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> demandes du Catéchisme d'Heidelberg et les articles 21.24 de la Confession des Pays-bas, mais de manière vague, ambiguë et insaisissable, c'est-à-dire trompeuse comme il est possible) et même en ces temps, doctrinalement apathiques et ignorants. Le mouvement est exposé sans équivoque par son harmonisation de Paul et de Jacques ; il suscite immédiatement le soupçon par son appel rapide et emphatique à Jacques en matière de justification. Chaque catéchumène adolescent dans une église réformée qui enseigne l'essentiel de la doctrine réformée à sa jeunesse, sait que dans la grande controverse de la Réforme de la justification Rome s'est appuyé sur Jacques 2.

Néanmoins, Jacques 2 fait partie de l'Écriture inspirée, n'est ni apocryphe, ni une « épître de paille » et donc faire appel à Jacques n'expose pas un enseignant ou un mouvement en lui-même à l'hérésie.

### **Harmoniser Paul et Jacques.**

Ce que le mouvement expose comme hérétique dans la discussion concernant l'article de la justification est sa façon d'harmoniser Jacques et Paul en parlant de deux sortes d'œuvres. L'harmonisation othodoxe de Romains 3:28 et Jacques 2:20-26 affirme deux sortes de justification. Comme cela est évident dans le passage de Romains lui-même, la justification chez Paul est le fait que Dieu reconnaisse l'obéissance de Jésus-Christ pour le compte du pécheur coupable, l'homme ou la femme qui dans ce jugement apparaissent seulement comme quelqu'un incroyant. Dans Romains, la justification est le pardon des péchés. Cette justification est faite par le moyen (et non à cause ou sur la base de, etc.) de la foi seule. Les propres œuvres du pécheur, qu'il s'agisse des œuvres avant ou après le salut, que ces œuvres soient en dehors de la foi ou produites par la foi, que les œuvres soient faites pour mériter ou par toute reconnaissance, n'ont rien à faire avec sa justification, exception faite que toutes ont besoin d'être pardonnées.

Par contraste, la justification dans Jacques 2 est la manifestation du pécheur justifié par sa foi et la réalité de sa justification par cette foi seule, à la fois envers lui-même et des autres, par les bonnes œuvres que la vraie foi pratique en obéissance au commandement de Dieu. Le passage de Jacques lui-même rend clair le fait que l'on parle de la justification dans un sens différent de celui de la justification dans Romains. Dans Jacques, le passage commence ainsi : « Mais quelqu'un dira : Tu as la foi, et moi, j'ai les œuvres. Montre-moi donc ta foi sans les œuvres, et moi, je montrerai ma foi par mes œuvres » ( verset 18).

En insistant sur le fait que Romains et Jacques parlent de la justification dans le même sens, mais qu'ils ont en vue différentes sortes d'œuvres, les partisans du mouvement, lesquels perturbent maintenant les églises réformées, « laissent le chat sortir du sac ». Pour eux, la justification - la justification dans le sens où l'on devient juste devant Dieu, justification dans le sens du pardon des péchés - est en partie dûe aux propres bonnes œuvres du pécheur. La justice du pécheur vis-à-vis de Dieu dépend pour une part de ses propres œuvres. La condition est que ces bonnes œuvres sont celles procédant de la foi, non celles faites en dehors de la foi dans le but d'être méritées.

Ecrivain dans le n° de printemps de « Reformation and Renewal Journal », Norman Shepherd, un partisan majeur du mouvement dans les églises réformées et presbytériennes conservatrices, qui renverse le système du salut par la grâce seule contenu dans les « Trois formules de l'Unité » et dans les Normes de Westminster, dit ceci à propos de la justification dans Romains et Jacques.

*En tant qu'évangéliques, nous essayons souvent d'esquiver cette attaque (de Rome contre les Confessions réformées de la justification par la foi seule de la Réforme) en disant que ces versets (en Jacques 2) ne parlent pas de la justification par la foi dans le sens forensique et sotérique dont Paul parle dans Romains et Galates. La Confession de foi de Westminster n'utilise cependant pas cette esquivé. Au lieu de cela, elle reconnaît que Jacques parle de la foi et de la justification de la*

*même manière que Paul emploie ces termes quand il nie que la justification est faite par les œuvres (p.80).*

Cette harmonisation de Romains et de Jacques engage Shepherd et ses disciples dans la doctrine de la justification par la foi et les œuvres. Shepherd fait sienne cette doctrine dans son livre récent : « L'Appel de la Grâce : Comment l'Alliance illumine le Salut et l'Évangélisation » ( P&R, 2000). En référence à l'obéissance que Dieu réclamait d'Israël dans l'alliance mosaïque, obéissance consistant à accomplir les commandements de Dieu, obéissance que Shepherd décrit comme « l'obligation d'Israël », il écrit : « L'obéissance est simplement la fidélité au Seigneur ; c'est la justice de la foi » ( comparer Romains 9:32), p.39). Plus tard, Shepherd repette cette fausse doctrine grossière. La justice de la foi est l'obéissance de la foi (Romains 1:15 ; 16 : 26), elle est donc en même temps le privilège et la responsabilité de l'alliance ( p.76).

### **L'obéissance au seul Christ.**

La vérité sur la justice de la foi, c'est l'obéissance de Jésus-Christ à notre place et en notre nom et l'obéissance de Jésus-Christ seul. La vérité concernant la justice de la foi est que cette obéissance du Christ est imputée au pécheur coupable par la foi seule. La vérité sur la justice de la foi est que cela ne consiste en aucune œuvre du pécheur lui-même, ni par ses œuvres en dehors de la foi, ni par ses œuvres de foi, ni par sa foi considérée comme une œuvre. La vérité de la justice de la foi est que dans la mesure où une œuvre du pécheur est ajoutée, même si cette œuvre est si petite et si imparfaite qu'elle puisse être, même si il y a un signe faible de repentir à cause du péché, la justice n'est plus la justice de la foi, mais celle du pécheur. Et elle et lui sont damnés.

### **Nous croyons sincèrement la doctrine ... dans...le Catéchisme.**

Shepherd n'a aucune excuse. C'est un ministre réformé, lié par les réponses des dimanches 23 et 24 du Catéchisme d'Heidelberg. En signant la « Formule de souscription », il a juré qu'il croit de tout cœur et qu'il est persuadé que tous les articles et points de doctrine contenus « dans le Catéchisme des Eglises réformées... sont en accord avec la Parole de Dieu » ! Il n'y a pas d'excuse pour les Réformés trompés par Shepherd et ses alliés. Ils connaissent ou devraient connaître les 23 et 24èmes Dimanches du Catéchisme d'Heidelberg.

*Q 59 : Et maintenant, à qui cela sert-il de croire toutes ces choses ?*

*R : Que je suis justifié en Christ devant Dieu et héritier de la vie éternelle.*

*Q 60 : Comment es - tu justifié devant Dieu ?*

*R : Seulement par une vraie foi en Jésus-Christ, quoique ma conscience m'accuse d'avoir gravement transgressé tous les commandements de Dieu et d'en avoir gardé aucun, et d'être toujours enclin au mal ; cependant, Dieu, sans aucun mérite de ma part, mais seulement par pure grâce, m'accorde et m'impute la satisfaction parfaite, la justice et la sainteté de Dieu comme si je n'avais commis ni eu aucun péché, comme si j'avais accompli pleinement cette parfaite obéissance que Christ a accomplie pour moi à la condition que je reçoive ce bien d'un cœur croyant.*

*Q 61 : Pourquoi dis-tu que tu es justifié seulement par la foi ?*

*R : Non parce que je plais à Dieu en raison de la valeur de ma foi, mais parce que la satisfaction, la justice et la sainteté de Christ constituent ma justice devant Dieu, et que je ne peux recevoir et appliquer à moi-même autrement que par d'autres moyens que la foi seule.*

*Q 62 : Mais pourquoi nos œuvres bonnes ne peuvent-elles pas être toute ou partie notre justice devant Dieu ?*

*R : Parce que la justice qui peut être approuvée devant le tribunal de Dieu, ne peut être qu'absolument parfaite et ne peut être conforme qu' à la Loi divine et que toutes nos œuvres les meilleures dans cette vie sont imparfaites et souillées par le péché.*

La justification par la foi seule, coeur de l'Evangile, est l'article de l'Eglise dressée ou sinon déchue, réconfort précieux des pauvres pécheurs dans le jugement quotidien de cette vie et au regard du jugement final à venir, grand témoignage de la valeur de la vie et de la mort du Sauveur, doctrine glorifiant le Dieu trine, qui confère sa propre justice dans l'obéissance de Jésus-Christ et magnifie sa merveille miséricorde en imputant cette justice aux siens pour l'amour du Christ.

Attaqué et nié aujourd'hui dans les églises réformées et presbytériennes !  
Sur le fondement d'une alliance conditionnelle !

#### **Chapitre 4 : La négation de Toutes les Doctrines de la Grâce.**

Ceux qui développent aujourd'hui la doctrine d'une alliance conditionnelle dans des églises réformées et presbytériennes réputées conservatrices ne se limitent pas à attaquer uniquement la vérité de la justification. Ce serait impossible. La justification par la foi seule est au cœur de l'Evangile du salut par la grâce souveraine de Dieu en Jésus-Christ. La destruction du cœur est la mort du corps entier de la vérité. La justification par la foi seule est l'élément central du système de la théologie réformée, telle qu'elle est exprimée dans les « Trois Formes de l'Unité » et dans les Normes de Westminster. Nier la justification par la foi seule est nécessairement le rejet de tout le système du salut par la grâce. Cela devient évident dans le développement contemporain d'une alliance conditionnelle qui nie la justification par la foi seule. Même si le mouvement est jeune, il pose ses mains impies sur chacune des doctrines confessionnelles de la grâce souveraine.

#### **Expiation.**

La doctrine de l'expiation du Christ est corrompue. C'est nécessairement le cas. Telle est la relation entre la justification et la Croix : si la justification n'est pas un acte salvateur de Dieu imputant au croyant l'obéissance du Christ, la Croix n'est pas l'imputation par Dieu à Christ de la désobéissance des élus.

Ceux qui attaquent l'enseignement confessionnel de la justification par la foi seule sont ceux qui nient également que la mort du Christ a été une satisfaction par la substitution à la justice de Dieu.

N.T.Wright, bien qu'il ne soit pas réformé lui-même mais ayant une influence extrême sur ceux qui dans les églises réformées conservatrices attaquent la justification par la foi seule, a déclaré son opposition à la croyance doctrinale de la mort de Jésus-Christ comme satisfaction. Enseigner que Dieu a puni Jésus-Christ à la place de Son peuple coupable est une « théorie grossière ».

*Il est certainement vrai que Paul parle du châtement que tous ont mérité de recevoir au lieu que ce soit sur la Croix. Mais Paul a ici nuancé son point de vue en deux directions qui prennent leur distance des théories grossières, familières dans certaines branches de la théologie. D'abord, il prend soin de dire que Dieu a puni (non Jésus, mais) le péché ...En second lieu, son argument fonctionne au sein de la matrice de pensée selon laquelle la mort de Jésus peut être interprétée de cette manière, parce qu'il représente Israël et qu'Israël représente l'humanité dans son ensemble (N.T.Wright, *Le paroxysme de l'Alliance : Christ et la Loi dans la théologie paulinienne*, Fortress Press , 1991, p.23).*

Il y a un second moyen par lequel le mouvement attaquant la justification par la foi seule à l'intérieur des églises réformées corrompt la doctrine confessante de l'expiation. Le mouvement enseigne l'expiation universelle. Le lecteur aura noté dans la citation de N.T.Wright que le théologien anglican, en plus de rejeter la doctrine de la satisfaction viciaire, enseigne que le Christ est mort pour toute « l'humanité ». Auparavant, Wright avait été même plus clair dans son plaidoyer

concernant la mort du Christ pour tous sans exception :

*Dieu a délibérément donné la Torah (Loi) comme moyen de concentration du péché de l'humanité en un endroit, à savoir, dans son peuple, Israël, afin que cela puisse être concentré davantage, attiré vers le représentant d'Israël, le Messie, afin que cela puisse y être réglé une fois pour toutes.*

Cette doctrine de la mort du Christ traitant d'une manière ou d'une autre du péché de tous les hommes est, indique Wright, l'un des thèmes centraux de Paul et « le point le plus significatif à faire valoir sur Paul et la Loi dans le débat actuel » (« Le paroxysme de l'alliance », p. 196).

Les théologiens réformés qui mettent en question la doctrine de la justification par la foi seule proclament également l'expiation universelle. Ayant critiqué l'interprétation « calviniste » de Jean 3:16 qui insiste sur le fait que l'amour salvateur de Dieu est révélé dans l'expiation et est réservé aux élus, Shepherd déclare avec assurance : « *L'évangéliste réformé peut et doit prêcher tout le monde sur le fondement de Jean 3:16 « Le Christ est mort pour vous sauver »* ( « L'Appel de la Grâce », pp. 84-85).

Le théologien presbytérien John M. Frame confirme cette analyse de l'enseignement de Shepherd. Dans son livre récent, « La Doctrine de Dieu », Frame critique « *certain calvinistes qui hésitent à dire à tous les incroyants : Dieu vous aime, car ils pensent que Dieu n'aime que les élus* » ( Ces Calvinistes sont si peu nombreux que je suis surpris que Frame prenne la peine de les critiquer). Sans doute, leur erreur est grave, une entorse radicale par rapport aux normes réformées. Néanmoins, j'observe que Frame ne fait rien pour se référer à un seul article dans les croyances que ces calvinistes égarés violeraient. Assurément, l'offense de cette poignée de calvinistes n'est-elle pas qu'ils s'écartent des canons de Frame plutôt que des Canons de Dordrecht ?).

Frame fait part du fait que les réprouvés font « l'expérience de l'amour de Dieu, du véritable amour ». Sur le fondement de Jean 3 : 16 (et là nous évoluons dans la sphère de la doctrine de l'expiation du Christ) « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son fils bien aimé », nous pouvons dire aussi : « Dieu vous aime » aux réprouvés incrédules. Dieu a aimé particulièrement tout le monde sans distinction dans l'Israël de l'Ancien Testament. Cela implique particulièrement que Dieu aime chacun sans distinction dans l'église visible du Nouveau Testament.

*En Deutéronome 7, Moïse dit au peuple d'Israël que « Dieu leur a manifesté son affection ( v. 7) et les a aimés ( v.8 , cf. 4 : 37, 10:15, 23:5, 33 : 3, Ps. 44:3, Jer. 31:3, Osée 11:1, Mal. 1:2) », en dépit du fait qu'il y ait eu, qu'il y a ou qu'il y aura des incrédules au sein d' Israël. Son alliance avec lui est « une alliance d'amour » (v.12). Les prophètes ont parlé de l'amour de Dieu au peuple pour motiver leur fidélité ».*

La force de la doctrine de Frame de l'amour alliancel de Dieu pour chacun sans exception en Israël et dans l'église visible ne peut être appréciée que si l'on lit tous les textes qu'il invoque ou qu'il applique à tout Israélite et à tout membre individuel de l'église visible. Dieu a aimé, a élu, a maintenu son serment d'alliance aux rachetés, bénis, sauvés, montrant sa faveur, en attirant à lui dans sa bonté et en appelant hors d'Egypte tous les Israélites sans exception. Tout ce riche amour alliancel et salvateur, Dieu le prodigue à tout membre de l'église visible sans exception. Mais selon le propre aveu de Frame, certains périssent en dépit de l'amour de Dieu et la mort du Christ.

Nous ne pouvons nous abstenir de dire : qu'est ce que cet enseignement a à faire avec la doctrine de la grâce ? Que reste - t - il d'une certaine élection à la gloire ? D'une rédemption efficace, d'une grâce efficace et irrésistible, de la persévérance des saints ? Qu'est ce que l'affirmation retentissante de Paul en Romains 9 : 6, précisément en ce qui concerne la damnation de beaucoup d'Israélites : « Ce n'est pas comme si la parole de Dieu n'avait eu aucun effet ? ».

Mais où Frame a-t-il appris cet amour alliancel et universel de Dieu avec la mort du Christ pour tous ceux qui sont nés dans la sphère de l'alliance ? Il nous dit dans une note de bas de page : « Merci à Norman Shepherd de m'avoir suggéré ce point » (John M. Frame, La Doctrine de Dieu, P&R, 2002, pp. 418-419).

La raison de l'expiation universelle dans le cas de Shepherd et ses partisans est leur doctrine d'une alliance conditionnelle. Selon eux, Dieu fait alliance avec bien d'autres personnes que celles qui sont finalement sauvées. On peut même prouvé que leur doctrine est que Dieu a établi Son alliance de manière conditionnelle avec tous les hommes sans exception. Nous verrons. Le mouvement se dévoile et se développe comme nous l'écrivons et le lisons. Mais l'alliance est fondée et confirmée par la mort de Christ. Comme l'enseignent les Canons de Dordrecht : « Christ par le sang de la Croix..... a confirmé la nouvelle alliance » ( II/8). Si maintenant comme Shepherd et ceux qui partagent sa doctrine de l'alliance tiennent à ce que Dieu fasse alliance de grâce avec beaucoup plus que les élus, Christ doit donc être mort pour un plus grand nombre que les seuls élus. Et c'est ce qu'ils enseignent ouvertement.

Il y a un exemple particulier du lien nécessaire entre une alliance conditionnelle, universelle et l'enseignement de l'expiation universelle dans le cas des enfants baptisés de parents croyants. Le Catéchisme d'Heidelberg dans les Questions / Réponses comme le « Formulaire réformé pour l'administration du baptême » affirme que Dieu faisant alliance de grâce avec quelqu'un et donc l'incluant dans cette alliance, qui est la signification du baptême, est fondé sur la rédemption par la Croix. Si au baptême, l'alliance est établie avec tous les enfants des croyants, naturellement de manière conditionnelle sous certaines conditions, Christ doit être mort pour tous les enfants physiques et de la même façon ceux qui périssent comme ceux qui sont finalement sauvés. C'est ce que les gens de l'alliance conditionnelle enseignent ouvertement.

### **Election.**

Les ennemis de la justification par la foi seule dans les églises réformées réputées conservatrices attaquent l'élection. En particulier, ils attaquent l'élection. La relation intime entre la justification par la foi seule et l'élection est évidente dans Romains 8 : 33 : « Qui intentera accusation contre les élus de Dieu ? Dieu est celui qui justifie ». La justification par Dieu d'un pécheur par la foi seule, laquelle la foi est don de Dieu au pécheur, est un salut purement gracieux. Cela n'a et ne peut avoir sa source et son explication que dans l'élection de ce pécheur par Dieu. Le pécheur justifié peut et doit savoir lui-même qu'il est non seulement pardonné et sauvé, mais aussi élu éternellement.

Mais si, au contraire, la justification dépend complètement de l'oeuvre personnelle du pécheur comme une condition qu'il doit remplir et des bonnes œuvres réalisées par le pécheur par sa foi, l'élection - l'élection biblique, l'élection créationnelle - est une source d'embarras.

L'enseignement sur l'élection qui prévaut parmi ceux qui attaquent actuellement la justification par la foi seule est que l'élection doit être entérée dans l'oubli. L'élection est grandement inutile. Cela n'a pas de rapport avec l'alliance. Cela n'a aucun rapport avec l'évangélisation ( c.à.d, la prédication de l'Évangile). Cela n'a aucun rapport avec la vie chrétienne (régénération). C'est le propos principal de « L'Appel de la Grâce » de Norman Shepherd consistant à séparer l'alliance, l'évangélisation et la régénération de l'élection. Pour toutes les raisons pratiques, il n' y a pas d'élection éternelle et souveraine. L'élection est ensevelie dans la tombe du premier chapitre des Canons de Dordrecht. Non seulement, l'élection est inutile, mais elle est hautement dangereuse et nuisible. Parmi les autres problèmes qu'elle a causés aux Réformés au cours des quatre derniers siècles selon Shepherd, la doctrine de l'élection est la raison de l'échec des missions réformées pour rassembler des multitudes au sein de l'église.

Comme si l'élection accompagnée d'une réprobation souveraine également éternelle n'était pas l'explication de l'apôtre en Romains 9:11 du salut du petit reste dans l'Israël de l'Ancien Testament !

Comme si le message évangélique du Christ dans Jean 6 n'était pas orienté vers l'élection (voir versets 37, 39) !

Comme si les Canons de Dordrecht aux chapitres trois et quatre n'établissaient pas un rapport entre régénération et élection !

Au moment même où la doctrine d'un décret souverain tranchant la sphère de l'alliance et contrôlant l'évangélisation est vouée à l'oubli, les défenseurs d'une alliance conditionnelle expliquent les textes marquants sur l'élection, par exemple Ephésiens 1:4, comme un enseignement d'un choix de Dieu qui dépendrait du sacrement du baptême, de la foi des hommes et de l'obéissance des hommes et qui inclurait tous ceux qui sont finalement sauvés et ceux qui éventuellement périssent. C'est la raison de leur avertissement urgent que les Réformés voient désormais l'élection à la lumière de l'alliance.

### **Persévérance.**

Cette vision de l'élection témoigne d'une autre attaque contre les doctrines de la grâce souveraine par ceux qui défendent une alliance conditionnelle et nient la justification par la foi. Ils rejettent la doctrine de la persévérance des saints. On peut perdre sa justification. On peut perdre son élection. On peut aller à sa perte, même si on est incorporé en Christ. A la conférence pastorale de 2002 de l'Eglise presbytérienne d'Auburn Avenue (PCA) à Monroe (Alabama), John Barach, ministre des Eglises Réformées Unies déclarait :

*Dieu leur a donné (à ceux qui dans la sphère de l'alliance tombent et périssent éternellement - les réprouvés) des promesses certaines qui sont réelles, justes comme fiables et justes comme exactes, comme les promesses qu'il donne à ceux qui persévèrent jusqu'à la fin. Il leur donne de réelles promesses de salut. Il les unit à Christ en qui il y a seulement le salut et eux-mêmes l'ont rejeté parce qu'ils n'ont pas reçu les promesses mêlées à la foi.*

### **Dépravation totale.**

L'enseignement de la justification par la foi et les oeuvres implique le rejet des doctrines réformées sur le péché et la dépravation totale. Si nos bonnes œuvres ont part à notre justice avec Dieu, elles ne peuvent pas être souillées par le péché comme l'enseigne le Catéchisme d'Heidelberg qui dans la Question/Réponse 62 dit : « *Nos meilleures œuvres dans cette vie sont toutes imparfaites et souillées par le péché* ». Selon les mots du Catéchisme : « *La justice qui peut être appliquée devant le tribunal de Dieu, doit être absolument parfaite et dans tous les aspects conforme à la loi divine* ». Nous pouvons nous attendre à ce que les défenseurs contemporains de la justification par la foi et les œuvres nient que les bonnes œuvres des Chrétiens soient souillées de péché. L'alternative est de nier la perfection de Dieu.

Mais la dépravation totale doit être éliminée. Faire que la justification dépende de la foi et des œuvres de la foi comme conditions, exige que le pécheur produise la foi par lui-même par sa propre volonté libre. Le pécheur doit faire quelque chose de lui-même, et non pour gagner comme dans la théologie de Rome, mais aussi pour rendre effective la promesse générale, se maintenir lui-même dans l'alliance universelle et obtenir pour lui-même le salut offert dans la théologie d'une alliance conditionnelle. Ce que le pécheur doit faire de lui-même, c'est de croire et il doit croire avec une foi qui fonctionne.

Norman Shepherd montre avec une clarté parfaite que cette erreur monstrueuse est le cœur de sa doctrine de l'alliance : « *Il y a deux parties dans l'alliance : la grâce, la foi, la promesse et l'obligation* » (« L'Appel de la Grâce », p.43). La foi n'est pas une question de la grâce : « grâce et foi ». La foi est alignée sur l'obligation, la grâce sur les promesses. La foi est l'œuvre de l'homme - une « obligation » - une condition. Et la promesse gracieuse de Dieu dépend complètement du comportement de l'œuvre de foi du pécheur.

### **Dénigrer la Doctrine des Eglises réformées.**

L'opposition à l'Evangile de salut par la grâce souveraine seule dans les cercles réformés réputés a été si loin que Steven M. Schlessel, un favori des Réformés Unis pendant de longues années, chroniqueur pendant longtemps du « Christian Renewal Journal » et représentant important du mouvement contemporain attaquant la justification par la foi, s'indigne de la Confession réformée des cinq grandes vérités qui constituent l'essence de l'Evangile de grâce, à savoir la religion chrétienne : l'Ecriture seule, Christ seul, la grâce seule, la foi seule, seule la gloire de Dieu. « Christian Renewal Journal » a rapporté que Schlessel a déclaré à un large public commémorant le Jour de la Réforme à Redeemer College : « Christ est la cause du Nouveau Testament et non une quelconque doctrine abstraite ou des solas abstraits (Latin : pour seulement comme dans foi seulement), mais Christ lui-même (Nov. 2, 2001, p.9).

Défendant le fait de dénigrer les doctrines de l'Evangile de grâce, Schlessel a attaqué féroceement la Confession réformée et rabaisé les grandes doctrines (pour lesquelles des centaines de milliers de mes ancêtres néerlandais ont donné leur sang de leur vie).

*Le Seigneur se réjouit-il autant des solas que de l'obéissance à la voix de Dieu ? Obéir est-il mieux que sacrifier et prendre garde vaut mieux que tous les systèmes des hommes (sic) ? Ne faites pas confiance aux mots trompeurs et ne dites pas : Les solas de la Réforme, les solas de la Réforme, les Solas de la Réforme, mais plutôt ce que Dieu dit : Amenez vos voies et vos actions et agissez les uns les autres avec justice (cf. Jérémie 7) » ( Christian Renewal, Janv.28, 2002, p. 4-6).*

Schlessel est coupable de ce que la « Conclusion » des Canons de Dordrecht appelle une attaque violente et même diffamatoire à l'égard de la Doctrine des Eglises réformées.

L'assaut général fait aux doctrines de la grâce souveraine se présente comme un développement de la doctrine de l'alliance. Les hommes responsables aiment appeler leur mouvement une « conscience de l'alliance ».

Et c'est ce que c'est.

La conscience et le développement de la doctrine d'une alliance conditionnelle.

### **Chapitre 5 : Le retour à Rome.**

Dans les églises réformées et presbytériennes conservatrices le mouvement qui enseigne la justification par la foi et les œuvres, conduit au retour à l'Eglise catholique-romaine. La vérité évangélique de la justification par la foi seule, comme noyau de l'ensemble des doctrines qu'enseigne le salut par la grâce seule de Dieu constitue la différence fondamentale entre la véritable Eglise du Christ et l'Eglise catholique-romaine. Pour les théologiens et les églises protestantes, céder sur la justification par la foi seule, c'est rendre l'éventuel retour à Rome comme une certitude et voire une nécessité.

### **Wright et Rome.**

Déjà à ce premier stade du développement du mouvement, il y a des signaux clairs que la finalité du mouvement est le catholicisme romain. N.T.Wright dont l'influence sur le mouvement dans les églises réformées conservatrices ne doit pas être sous-estimé, n'en fait pas un secret de cela, que la principale implication de la nouvelle compréhension de la justification est l'oecuménisme et que cet oecuménisme inclut Rome :

*La doctrine de la justification par Paul pousse les églises dans leur état actuel de fragmentation à se lancer dans la tâche de l'oecuménisme. Il ne peut être juste d'affirmer que la doctrine même qui déclare que tous ceux qui croient en Jésus participent à la même table (Galates 2), devrait être utilisée comme un moyen de dire que ceux qui défendent la doctrine de la justification différemment appartiennent à une table différente. En d'autres termes, la doctrine de la justification n'est pas seulement une doctrine sur laquelle Catholiques et Protestants devraient être capables de se mettre d'accord comme un résultat d'un dur effort oecuménique, c'est en elle-même la doctrine oecuménique qui fait reproche à tous nos petits regroupements d'églises liés à la culture et déclare que tous ceux qui croient en Jésus-Christ appartiennent ensemble à une seule famille. La doctrine de la justification est en fait la grande doctrine oecuménique (« Ce que Saint-Paul a réellement dit : Paul de Tarse a-t-il été le véritable fondateur du Christianisme » (Eerdmans, 1997, p.158).*

Cependant, la doctrine de la justification que Wright a à l'esprit, n'est pas l'enseignement de l'imputation de la justice de Christ au pécheur coupable par le moyen de la foi seule comme elle est confessée par les Eglises de la Réforme dans leurs credos.

### **Shepherd et Rome.**

La même orientation prononcée vers Rome apparaît chez les défenseurs de la doctrine de la justification par la foi et les œuvres dans les cercles réformés conservateurs. Norman Shepherd se lamente qu'il y ait des « questions non-résolues » qui sont l'héritage de la Réforme protestante (« L'Appel de la Grâce »,p.4). Ces questions non-résolues concernent la doctrine de la justification et comprennent les faiblesses de la Réforme concernant la responsabilité de l'homme et l'importance des œuvres.

De manière inquiétante, Shepherd constate que « sa doctrine d'une alliance conditionnelle avec l'élément essentiel de la justification par la foi et les œuvres de la foi, offre « l'espoir d'une compréhension commune entre le catholicisme-romain et le protestantisme évangélique concernant la voie du salut » (« L'Appel de la Grâce »,p.59). Bien que Rome soit appelé à abandonner sa notion de mérite, il n'est pas demandé à cette fausse église de se repentir de sa doctrine de la justification par la foi et les œuvres comme négation de l'Évangile de grâce.

De même, il ne lui est pas fait reproche de son explication hérétique de Romains 3,4 et Jacques 2.

### **Rome dans leurs cœurs.**

Même si ces défenseurs de la justification par la foi et les œuvres de la foi sont encore présents dans les églises réformées, Rome est dans leur cœur. Shepherd prend le parti de Rome contre la traduction de Luther de Romains 3;28 par l'utilisation du mot « seul ».

Luther a inséré le mot « seul » dans sa traduction de Romains 3:28 afin que l'on puisse lire : « Car nous pensons que l'homme est justifié par la foi seule sans les œuvres de la Loi ». C'est l'origine de la formule dogmatique « justification par la foi seule ». Cependant, son insertion dénature en fait le sens donné par Paul (« Justification par la foi seule » dans « Reformation and Renewal », Printemps 2002, p. 87).

La conséquence claire et nécessaire du rejet par Shepherd du mot « seul » de Luther est qu'on n'est pas justifié par la foi seule, mais plutôt, comme Rome l'a toujours enseigné, qu'on est justifié par la foi et par les œuvres d'une certaine nature, bien qu'elles ne soient pas des « *œuvres de la loi* »

Shepherd craint, sans doute avec sincérité, que la proclamation par la Réforme de la justification par la foi seule, sans référence à aucune œuvre du pécheur justifié, risque l'antinomisme, même si elle n'est pas impliquée par celui-ci ( « L'Appel de la Grâce », pp. 6-9,61,62). L'Évangile du salut par la grâce seule rend les hommes négligents et profanes ! Selon Shepherd, le moyen de se garder contre l'insouciance antinomienne de la vie est d'enseigner que cette justification dépend aussi des propres œuvres du pécheur en amenant à la propre obéissance du pécheur à la foi dans la doctrine de la justification et en insistant sur le fait que l'alliance effectivement conditionnelle dépend de la propre foi du pécheur, des œuvres de la foi et de la persévérance dans la foi et les œuvres. Ceci est le moyen de promouvoir une vie sainte en compromettant l'Évangile de grâce.

Ces hommes ne se souviennent - ils pas que l'accusation de négligence et de profanation de la vie, c'est-à-dire d'antinomisme, a toujours été une calomnie de Rome contre l'Évangile de grâce de la Réforme ? Rome a soulevé particulièrement la calomnie contre la doctrine de la justification de la foi seule (à la lumière de la vie infecte de Rome, du clergé, du peuple, d'hier et d'aujourd'hui, la calomnie est aussi ridicule qu'elle est méchante, mais c'était néanmoins l'accusation de Rome).

Confessant la justification par la foi seule (acceptant et confirmant le « seul » de Luther dans Romains 3 : 28, le Catéchisme d'Heidelberg dans les Questions 59.63 défie la calomnie de Rome et la peur de Norman Shepherd et cela de manière frontale dans la Question/Réponse 64 « Mais cette doctrine ne rend-elle pas les gens négligents et sacrilèges ? En aucun cas, car il est impossible que ceux qui sont grêffés sur le Christ par une foi véritable, de ne pas porter des fruits de reconnaissance ».

Le Catéchisme ne répond pas à l'accusation - à la peur - de l'antinomisme en qualifiant, en contournant, en reculant ou en affaiblissant de quelque manière que ce soit, c'est-à-dire la négation de la vérité de la justification par la foi seule. Face à l'accusation - et au danger réel d'antinomisme - le Catéchisme ne parle pas de « questions non-résolues » en ce qui concerne la justification et les bonnes œuvres qui sont « l'héritage de la Réforme protestante ». Le Catéchisme ne sauvegarde pas les bonnes œuvres en faisant d'elles, en partie la base de l'acte de justification de Dieu et en partie la justice du pécheur justifié.

La réponse du Catéchisme à l'accusation d'antinomisme est radicalement différente de celle de Norman Shepherd et des critiques de ses amis aujourd'hui dans les églises réformées conservatrices concernant la justification seule. Le Catéchisme nie catégoriquement cette accusation et rejette la crainte en disant « en aucun cas ». La doctrine de la justification par la foi seule ne rend pas les hommes négligents et sacrilèges. Elle n'a jamais rendu un homme négligent et profane. Cela ne le sera jamais. Des hommes négligents et profanes ont abusé de la doctrine au service de leur vie licencieuse. Mais la doctrine n'est pas fautive.

La vérité de la justification par la foi seule ne peut rendre personne négligent et profane. « C'est impossible qu'il en soit ainsi ». Les hommes et les femmes réformés qui n'ont pas la théologie de Rome dans leur cœur, ont cette solide confiance en ce qui concerne la doctrine de la justification par la foi seule. La justification par la foi seule qui ne peut produire l'antinomisme, parce que la vraie foi seule qui justifie comme unique instrument de réception de la justice imputée de Christ, est l'union avec Christ. L'union avec Christ doit produire une vie sainte de bonnes œuvres chez tous ceux qui sont unis à Christ comme une branche d'un arbre vivant donnant désormais du fruit.

Ces œuvres bonnes sont des « fruits de la reconnaissance ». A la lumière de l'accusation des

adversaires de la justification par la foi seule selon lesquels la doctrine ferait des hommes négligents et profanes, la description du Catéchisme concernant les bonnes oeuvres du croyant est extraordinairement d'une grande portée. Naturellement, l'accusation a pour objet de contraindre les églises réformées à faire des œuvres bonnes le fondement, en partie de la justification et en partie de la justice du pécheur devant Dieu.

Le Catéchisme ne veut rien avoir avec cela, antinomisme ou non antinomisme. Les bonnes œuvres du croyant ne sont pas la condition nécessaire à la justification. Elles sont les « fruits » produits par et après la justification, pas de la justice du croyant devant Dieu. Elles sont des expressions de la « gratitude » pour le don de la justification. Les bonnes œuvres du croyant ne sont pas les fondements de la justification. Le seul fondement de la justification est l'obéissance à Christ dans sa Vie et sa Mort. La seule obéissance de la loi qui constitue la justice du pécheur élu et croyant, est l'obéissance de Christ à sa place.

L'accusation contre la doctrine de la justification par la foi seule, selon laquelle cette dernière serait antinomienne, révèle que ceux qui professent cette accusation sont des ennemis de l'Évangile de grâce. La confession du salut par la grâce seule est toujours confrontée à l'accusation selon laquelle cette doctrine nie la responsabilité de l'homme et pousse à la négligence de la vie.

Après avoir expliqué que notre impiété établit donc la justice de Dieu, l'apôtre prend note de la scandaleuse accusation portée contre lui selon laquelle il a enseigné : « Ne ferions-nous le mal que pour qu'il arrive du bien ? (Romains 5:8).

Après avoir enseigné que la justice par la foi seule en dehors des œuvres d'obéissance à la loi, Paul demande : « Annulons donc la loi par la foi ? Loin de là ! », refusant à l'évidence l'accusation contre sa doctrine (Romains 3:31).

A la fin de la grande section de l'épître aux Romains dans laquelle il enseigne la justification par la foi seule et son fondement dans l'obéissance à Christ, l'apôtre confronte l'objection habituelle et son enseignement de la grâce : « Que dirions-nous donc ? Demeurons-nous dans le péché afin que la grâce abonde ? » (Romains 6:1).

C'est une marque caractéristique du véritable évangile de grâce d'être accusé d'antinomisme. L'accusation elle-même assure à l'Église qu'elle prêche l'évangile de grâce. Si l'accusation d'antinomisme n'est pas portée contre l'enseignement d'une église, la raison en est que l'Église ne prêche pas la grâce.

Combien d'églises aujourd'hui, réformées de nom et de confession formelle, sont encore accusées d'antinomisme doctrinal ?

Qui penserait accuser d'antinomisme la doctrine de la justification de Norman Shepherd et ses alliés ? Leur doctrine sur les conditions, la loi et les œuvres humaines, est si complète qu'il est spécialement inconcevable que quelqu'un puisse penser en disant : « Vous annulez la loi par la foi ! C'est la conséquence de votre doctrine justifiant les pécheurs qui continuent de pécher alors que la grâce abonde ».

### **Un obstacle à la prédication de l'Évangile.**

Comme les partisans de la justification par la foi et les œuvres de la foi dans les cercles réformés conservateurs partagent très exactement aujourd'hui l'antipathie de Rome pour la justification par la foi seule comme une doctrine licencieuse, ils sont également d'accord avec Rome et les Arminiens sur le fait que les « Cinq points du Calvinisme » rendent impossible la prédication de l'Évangile. La

théologie des Canons de Dordrecht est un obstacle, non seulement à l'évangélisation et aux missions, mais à convaincre les membres de la congrégation de leur salut.

Norman Shepherd affirme que l'élection fait obstacle à l'annonce de la Bonne Nouvelle à tout le monde : « Parce que le Calviniste a une rédemption accomplie qui est d'une portée particulière, quoique toujours efficace pour l'élu, il ne peut l'appliquer à des personnes particulières. Croyant à une rédemption limitée, le pasteur calviniste n'est même pas capable de cultiver une assurance sincère chez tel ou tel croyant, parce qu'il n'est pas certain que la personne soit un élu ».

Selon Shepherd, le résultat de la théologie de Dordrecht est le mal horrible que les « Calvinistes » tendent à avoir plus de succès dans la prédication du péché, la condamnation et la mort qu'en la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ (« L'Appel de la Grâce », pp. 79-82)..

Pourquoi ces hommes demeurent-ils dans les églises réformées et presbytériennes qui ont officiellement cette théologie comme compréhension confessionnelle de l'évangile dans les Canons de Dordrecht et la Confession de Westminster ? C'est un mystère. Pour ma part, le jour où je serais convaincu que les doctrines de la grâce dans les Canons de Dordrecht ne peuvent pas être prêchées, me limitant à prêcher « le péché, la condamnation et la mort » plutôt que « la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ » et rendant impossible pour moi d'exposer personnellement l'Évangile à toute personne à qui je m'adresse, ce jour-là, je renoncerais à la foi réformée et je prendrais congé des églises réformées. Avec des trompettes retentissantes pour prévenir tout le monde que la foi réformée est un faux Évangile.

La solution de Shepherd au problème de l'insuffisance malheureuse des « Cinq Points du Calvinisme » pour l'évangélisation et l'application personnelle de l'Évangile est une élection conditionnelle et universelle, une expiation universelle et conditionnelle et une régénération universelle et conditionnelle. Tout cela au nom d'une alliance conditionnelle! (« L'Appel de la Grâce », pp.79-105). Peu importe que les Canons de Dordrecht rejettent expressément tous ces enseignements comme étant une fausse doctrine. La doctrine d'une alliance conditionnelle rompt avec les Canons de Dordrecht. .

### **Retour à la servitude.**

L'enseignement de la justification par la foi et les œuvres par ces professeurs et ministres réformés et presbytériens éminents et influents a des conséquences pratiques. Cela conduit à la servitude à l'égard de l'Église catholique - romaine les âmes réformées et presbytériennes qui se laissent impressionner. Il ne s'agit pas d'une crainte sans fondement, mais d'une réalité sinistre comme en a témoigné un ancien presbytérien impressionnable Scott Hahn.

Hahn s'est éloigné pour aller à l'Église catholique-romaine dont il est devenu un apologiste pour d'autres presbytériens. Dans son livre avec sa femme, il a fait le récit de leur apostasie. Hahn dit au monde comme Shepherd l'a encouragé dans sa conversion à Rome. Selon ses propres études, Hahn a découvert que la doctrine protestante et presbytérienne de la justification par la foi seule était erronée. Le Sola fide (par la foi seule) n'est pas scripturaire. Il ajoute :

*« J'étais si enthousiasmé par cette découverte que je l'ai partagée avec d'autres amis qui étaient stupéfaits au plein sens du terme (la croyance de Hahn dans la justification par la foi et les œuvres). Alors un de mes amis m'a arrêté et m'a demandé si je connaissais quelqu'un d'autre qui enseignait cette voie concernant la justification. Lorsque je lui répondis que je ne savais pas, il me dit que le docteur Norman Shepherd, un professeur au Séminaire théologique de Westminster, était sur le point de subir un jugement en hérésie pour avoir enseigné la même chose sur la justification que je lui exposais. Alors j'ai appelé le professeur Shepherd et j'ai parlé avec lui. Il m'a dit qu'il*

*était accusé d'enseigner quelque chose qui était contraire aux enseignements de l'Écriture par Luther et Calvin. En l'entendant décrire ce qu'il enseignait, j'ai pensé : « Hé ! C'est justement ce que je dis ». Maintenant, cela ne semblerait peut-être pas une crise à beaucoup, mais pour quelqu'un qui est imprégné de protestantisme et convaincu que le Christisme tourne autour de la charnière de la foi seule, cela signifiait le monde (Scott and Kimberly Hahn, Rome sweet Rome : Notre voyage vers le Catholicisme, Ignatius, 1993, p. 31). Oui, et cela concerne les âmes de Scott et de Kimberly Hahn.*

Le rejet de la justification par la foi seule, la critique de toutes les doctrines de la grâce et le fait de se tourner vers l'Église catholique-romaine, c'est le mouvement qui y est maintenant fermement engagé et qui se répand dans beaucoup d'églises conservatrices réformées et presbytériennes en Amérique du Nord.

Sa base, c'est la doctrine d'une alliance conditionnelle.

### **Chapitre 6 : Le développement contemporain d'une alliance conditionnelle.**

Ce qui est vraiment significatif dans le mouvement que nous sommes en train de considérer, ce n'est pas qu'il y ait un rejet très répandu de la justification par la foi seule dans les églises réformées et presbytériennes réputées conservatrices, ni que la négation de la justification par la foi seule les aligne ouvertement sur l'Église catholique-romaine, c'est qu'une telle apostasie, aussi grossière soit telle de la foi, s'est déjà produite avant.

La signification du mouvement qui corrompt actuellement d'une manière ouverte et délibérée l'Évangile de la grâce dans les églises réformées et presbytériennes, est qu'il se présente comme un développement cohérent de la doctrine d'une alliance conditionnelle. Le mouvement attaque sur le fondement d'un pacte conditionnel le système doctrinal contenu dans les Canons de Dordrecht et dans les Normes de Westminster, c'est-à-dire le Calvinisme.

#### **Un nouvel accent mis sur l'alliance.**

Le mouvement met l'accent sur l'alliance biblique. Les hommes qui mènent le mouvement accusent à la fois Rome et l'évangélisme d'ignorer l'alliance dans leur théologie. Mais les églises réformées et presbytériennes, prétendent-ils, se sont aussi trompées concernant l'alliance dans leur doctrine du salut et leur œuvre d'évangélisation. Cette insistance mise sur l'alliance qui rend le mouvement attractif pour les membres des églises réformées et presbytériennes, lesquels sont généralement attentifs à l'importance de l'alliance dans la pensée réformée.

Le sous-titre de la défense par Norman Shepherd de la justification par la foi et les œuvres et de son assaut contre toutes les doctrines de la grâce, « L'Appel de la Grâce », est : « Comment l'Alliance illumine le salut et l'évangélisation ». Le contenu du livre est un réexamen de la totalité de la voie du salut, du message et de la méthode d'évangélisation à la lumière de la doctrine biblique de l'alliance. Shepherd exhorte la communauté réformée : « Nous avons besoin d'apprendre à penser selon l'alliance » (p.63).

Ce qu'il y a d'absolument définitif, c'est la relation entre le mouvement qui dévaste actuellement l'Évangile de grâce dans les cercles réformés conservateurs et la « Nouvelle Perspective sur Paul » qui associe E.P.Sanders, James D.G.Dunne et N.L.Wright. Pour N.T.Wright, qui est de toute façon le plus influent de ces hommes sur les théologiens réformés et évangéliques, la vérité de base est l'alliance. Wright justifie son rejet de la compréhension de la justice par la Réforme chez Paul et sa nouvelle compréhension de la justice par appel à la doctrine de l'alliance : « Bien qu'il ne soit pas à la mode d'utiliser les catégories alliancelles en interprétant Paul, je crois ... qu'elles sont en fait

centrales » (« Le point culminant de l'Alliance », p. 203).

### **Le développement d'une alliance conditionnelle.**

Cependant, la doctrine de l'alliance qui engendre l'enseignement de la justification par la foi et les œuvres dans les églises réformées conservatrices est celle d'une alliance conditionnelle. Selon Norman Shepherd, l'alliance biblique qui est fondamentale pour tout le chemin du salut, le message et la méthode d'évangélisation, est conditionnelle. Elle était conditionnelle dans la forme qu'elle a prise en tant qu'alliance avec Abraham :

*« Nous devons nous demander si l'alliance que Dieu a faite avec Abraham était réellement inconditionnelle. Les promesses ont - elles été faites indépendamment de toute réponse de la part d'Abraham et de ses enfants ? Le récit biblique montre que les conditions étaient, en effet, attachées à l'accomplissement des promesses faites à Abraham ».*

Ces conditions incluaient l'acte de circoncision de lui-même et de ses enfants, la foi d'Abraham et l'obéissance de vie d'Abraham. C'est l'enseignement de Shepherd que « les promesses faites à Abraham étaient remplies si les conditions de l'alliance étaient réunies » (L'Appel de la Grâce, pp. 13-20).

De plus, comme une nouvelle alliance remplie par Jésus-Christ, l'alliance est conditionnelle. Bien que dans la nouvelle alliance, Dieu ait promis gracieusement beaucoup de bénédictions, « *au même moment, la foi, la repentance, l'obéissance et la persévérance sont indispensables à la jouissance de ces bénédictions. Elles en sont la condition* » (L'Appel de la Grâce, p.50).

Concernant l'importance fondamentale d'une alliance conditionnelle pour la nouvelle doctrine calviniste de la justification par la foi et les œuvres, les théologiens presbytériens et réformés ont laborieusement travaillé pour prouver que Jean Calvin et d'autres pères de la Réforme ont enseigné une alliance conditionnelle. La noble érudition réformée est maintenant contrainte de se mettre au service ignoble du mensonge du salut par soi-même. Cette érudition asservie découvre que Jean Calvin, comme théologien « conditionnel », diffèrait de Martin Luther dans la doctrine essentielle de la Réforme concernant la justification par la foi seule, heureuse de dire que Calvin y était ouvert, même s'il n'enseignait pas la justification par la foi et les œuvres (voir Peter A. Lillback, « Le lieu de Dieu : le Role de Calvin dans le développement de la théologie de l'alliance », Baker, 2001).

### **Développement logique d'une alliance conditionnelle.**

Le mouvement puissant et prépondérant dans les églises réformées réputées conservatrices qui rejette aujourd'hui la justification par la foi seule et avec cette doctrine toutes les doctrines de la grâce est un mouvement de prise de « conscience de l'alliance ». Il se présente comme un développement de la doctrine d'une alliance conditionnelle. En fait, il s'agit d'un développement logique, nécessaire, véritable de la doctrine d'une alliance conditionnelle. Pour la première fois de l'histoire du Christianisme réformé, des défenseurs d'une alliance conditionnelle en sont eux-mêmes à avouer, voire à proclamer qu'une alliance conditionnelle (pouvant être rompue) conduit à une justification universelle et conditionnelle (que l'on peut perdre), à une élection universelle et conditionnelle (que l'on peut perdre), à une rédemption universelle et conditionnelle (que l'on peut perdre), à une régénération universelle et conditionnelle (que l'on peut perdre) et à une persévérance universelle et conditionnelle (que l'on peut perdre). En un mot, la doctrine d'une alliance universelle et conditionnelle implique une grâce universelle et conditionnelle (résistible).

Cela se fait de trois manières.

En premier lieu, la doctrine d'une alliance conditionnelle soutient d'abord que la foi est une condition. Par « condition », cela ne signifie pas ce que quelques théologiens des débuts de la Réforme entendaient par « condition » : un moyen nécessaire par lequel Dieu confère son salut au pécheur élu, sans lequel Dieu ne sauve pas le pécheur élu et Dieu travaille lui-même le cœur du pécheur élu. Mais l'alliance conditionnelle comprend par « condition » un acte du pécheur lui-même dont dépendent la promesse alliancelle, l'alliance elle-même en ce qui concerne sa continuation et sa perfection finale, sinon son établissement, toutes les bénédictions de l'alliance et l'alliance de Dieu.

Norman Shepherd a écrit dans ce qui est la déclaration de foi la plus parfaite de la foi comme condition chez un théologien réformé :

*Ainsi, les promesses faites à Abraham devaient être crues si elles étaient elles-mêmes comblées. Nous ne devons pas négliger la foi comme une condition à remplir pour l'accomplissement de la promesse. En fait, Genèse 15 ; 16 dit que la foi d'Abraham était si significative que cela lui fut porté à crédit comme justice, ainsi la justice doit-elle être vue comme une condition à remplir, la foi remplissant cette condition ( L'Appel de la Grâce, p. 15).*

Selon Shepherd, la foi est l'acte du pécheur. De cela dépend la promesse de Dieu, de telle sorte que l'acte de croire est lui-même la justice du pécheur. Ce n'est pas l'obéissance de Jésus-Christ pour Abraham qui est la justice d'Abraham par imputation, mais la propre croyance d'Abraham est sa justice.

L'alliance conditionnelle regarde la foi comme une condition précisément dans le sens où l'entendaient les Canons de Dordrecht, lorsqu'ils rejetaient l'erreur de faire de la foi une condition, non seulement de l'élection, mais aussi du salut (I.Rejet des erreurs : 3.5 ,1/10). L'alliance conditionnelle refuse de voir la foi comme le fait la Confession des Pays-Bas dans tous ses bienfaits comme seulement un instrument par lequel nous embrassons le Christ notre justice, un instrument qui nous maintient en communion avec lui et tous ses bienfaits (art.22).

Les défenseurs d'une alliance conditionnelle parlent toujours de « notre être et de nos œuvres dans l'alliance, de notre être justifié et de notre être sauvé », « à cause de la foi » ou « sur la base de la foi ». Dans son explication de Romains 3 : 24-26, N.T.Wright dit : « *La présente justification déclare sur la base de la foi, ce que la justification future affirmera publiquement ...sur la base de la vie entière* » ( « Ce que Saint-Paul a réellement dit », p.128). Cependant, l'Écriture parle seulement de notre être justifié par quelque chose, c'est-à-dire au « *moyen de la foi* », or par la foi comme un instrument ou une source (Romains 3:28, 5:1).

Si la foi est une condition de l'alliance et de toutes ses bénédictions, y compris la justification, la foi est une œuvre humaine. Il s'agit d'une œuvre humaine dont dépend l'œuvre gracieuse de Dieu, même si l'on nie que cette œuvre est méritoire. La foi est une œuvre humaine qui contribue au salut de chacun, qui concourt grandement à son salut. La justification qui, comme l'alliance, dépend de la foi du pécheur comme condition, est une œuvre humaine - l'œuvre humaine de croire. Mais si la foi est elle-même une œuvre humaine dont dépend la justice de Dieu, toutes les bonnes œuvres qui découlent de la foi, doivent être également vues comme les conditions de justice et de salut, en fait de la justice du pécheur avec Dieu. Alors, l'hérésie contemporaine de la justification par la foi et les œuvres, n'est en réalité que le développement naturel de la doctrine chère à une alliance conditionnelle, à savoir que la foi est une condition.

Conformément à leur vision de la foi comme condition, les défenseurs d'une alliance conditionnelle répugnent à reconnaître la foi comme un don gracieux de Dieu, fruit et effet de l'élection (Canons 1/9) acquise par la mort du Christ (Canons II/7) et en fait » conférée, insufflée et infusée aux élus à la fois en ce qui concerne la volonté de croire et l'acte de croire (Canons III, IV-14). Norman

Shepherd insiste de manière répétitive sur le fait que l'alliance exige la foi. Il refuse de dire que l'alliance donne la foi comme elle donne en fait aussi l'obéissance (Jer. 31/31-34).

### **Chapitre 7 : Le développement d'une alliance conditionnelle (fin).**

Le mouvement dans les églises réformées conservatrices qui nie non seulement la justification par la foi seule, mais aussi toutes les doctrines de la grâce, est comme il le prétend un développement de la doctrine d'une alliance conditionnelle.

La doctrine d'une alliance conditionnelle implique notamment la justification par les œuvres en enseignant que la foi est une condition dont dépendent l'alliance et ses bénédictions et l'alliance de Dieu elle-même. La foi est elle-même une œuvre contribuant au salut de l'alliance. C'est une courte étape logique et inévitable que d'enseigner que les œuvres de la foi sont également des conditions et donc font partie de la justice du pécheur avec Dieu. C'était le sujet du chapitre précédent.

#### **Libérer l'alliance de l'élection.**

Un second moyen par lequel la doctrine d'une alliance conditionnelle implique nécessairement la négation de l'Évangile du salut par la grâce souveraine, est le refus catégorique de l'alliance conditionnelle de voir l'alliance déterminée et contrôlée par l'élection. Les défenseurs d'une alliance conditionnelle formulent cette négation d'une manière trompeuse : « *L'alliance ne peut être identifiée à l'élection* ». En fait, aucun théologien ou église n'a été aussi doctrinalement stupide qu'en identifiant alliance et élection. Ce qu'ils veulent dire naturellement est que cette élection accompagnée de la réprobation ne détermine pas ceux avec lesquels l'alliance est établie personnellement et durablement, ni que l'élection détermine les destinataires des bienfaits de l'alliance, ni que l'élection détermine qui est sauvé dans et par l'alliance.

La manière précise - et honnête - d'exprimer leur position devrait être : « *L'alliance avec ses bénédictions et le salut sont en dehors du contrôle souverain de la prédestination* » ou « *Les bénédictions et le salut de l'alliance sont plus vastes que l'élection* » ou encore « *La grâce de Dieu dans l'alliance est universelle alors que la grâce de l'élection est particulière* ».

La question à laquelle ne répondent jamais ceux qui veulent libérer l'alliance de l'élection est : « *Qu'est ce qui veut et, de fait, contrôle et détermine l'alliance ?* ».

Une alliance libérée de l'élection étend nécessairement la grâce de l'alliance de Dieu en Christ à beaucoup plus que ceux qui sont finalement sauvés par cette grâce, postule une mort du Christ pour beaucoup de membres de l'alliance qui périssent à la fin et permet la chute de beaucoup qui ont été unis autrefois à Christ par la grâce de l'alliance. Ces implications de la doctrine d'une alliance conditionnelle sont aujourd'hui ouvertement proclamées comme une nouvelle orthodoxie des Églises réformées.

Que l'alliance soit déterminée par l'élection est l'enseignement de l'apôtre dans Galates 3:16, 29 :

« *Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa semence. Il n'est pas dit : Et aux semences, comme s'il avait parlé de plusieurs, mais comme parlant d'une seule. Et à la semence qui est Christ. Or, si vous êtes de Christ, vous êtes donc de la semence d'Abraham et héritiers selon la promesse* ».

Dieu a établi personnellement Son alliance par la promesse avec Christ qui est l'élu, et en Lui avec ceux qui sont de Christ, c'est-à-dire, avec tous ceux que le Père a donnés à Christ dans le décret de l'élection (Jean 17 et suivants).

Sur ce fondement biblique, au grand désarroi de tous les presbytériens qui se joignent à la clameur selon laquelle « *l'alliance ne peut être identifiée à l'élection* », le Grand Catéchisme de Westminster déclare que « *l'alliance de grâce a été faite avec Christ comme second Adam, et en lui avec tous les élus comme sa semence (Q/R 31)* ». Ceci est la vérité. Cela est décisif. Il s'agit de la vérité. Et cela s'impose à tous les responsables presbytériens.

Christ est le Chef de l'alliance de grâce comme l'implique la comparaison entre Adam et Christ en Romains 5:12 et suivants : « *C'est pourquoi comme par un seul homme, le péché est entré dans le monde, la mort y est aussi entrée par le péché, et ainsi la mort est étendue à tous les hommes, parce que tous ont péché* ». Comme par un seul péché les hommes sont donc assujettis à la condamnation, ainsi par une seule justice justifiante le don gratuit est accordé à tous les hommes pour justifier la vie (Romains 5:12,18). Si Christ est le chef de l'alliance, alors l'établissement de l'alliance, les bénédictions de l'alliance et le salut de l'alliance sont déterminés par élection.

C'est précisément le point de vue de l'apôtre dans Romains 9 : 6 et suivants selon lequel le salut alliancel qui avait sa source dans l'Ancien Testament, était déterminé par l'élection de Dieu. La miséricorde alliancelle de Dieu était particulière : « *J'aurai compassion de celui de qui j'aurai compassion* » ( v. 15 ). Elle n'était librement octroyée qu'aux enfants de la promesse qui sont seuls comptés par Dieu comme semence d'Abraham : « *Les enfants de la promesse sont réputés comme semence* » ( v.8 ). Et les enfants de la semence, c'est-à-dire ceux qui descendent d' Abraham à qui seuls la promesse avait été faite, ceux qui sont engendrés spirituellement par le pouvoir de la promesse ont été déterminés par l'élection ( versets 10-18 ).

Chaque fois que dans l'histoire de l'Eglise l'Evangile de grâce a été corrompue, la cause en a été la crainte ou la haine de l'élection gracieuse et particulière.

### **Une promesse universelle ineffective.**

Le troisième moyen par lequel la doctrine d'une alliance conditionnelle implique une grâce universelle et conditionnelle, et ceci est responsable de la destruction de l'Evangile de grâce qui a cours aujourd'hui dans les cercles réformés conservateurs, est son enseignement d'une promesse universelle conditionnelle. Selon l'alliance conditionnelle, Dieu adresse ses promesses d'alliance gracieuse à toutes les personnes baptisées exactement identiques, voire à tous celles qui entendent la prédication de l'Evangile. Le sens n'est pas seulement que tous entendent la promesse, mais, pour sa part, Dieu promet à toute personne baptisée qu' Il sera son Dieu, qu'il l'incorpore en Christ et dans l'alliance et qu'il le sauvera.

Le ministre John Barach des Eglises Réformées Unies a parlé pour le mouvement et en réalité pour ceux qui tiennent à une alliance conditionnelle quand il a déclaré que le baptême est la promesse de Dieu à toute personne baptisée qu'il est un élu (« *Christian Renewal* », Feb.12,2001, p. 17, Juin 2001,p.5).

Cette promesse d'alliance est la grâce. Donnée à tous, elle est grâce pour tous.

Mais la promesse gracieuse contenue dans l'alliance dépend pour son accomplissement de la condition de la foi. En fonction de la condition de la foi et même des œuvres de la foi, la promesse gracieuse de l'alliance échoue à s'accomplir dans de multiples instances.

La source de la totale reconstruction de Norman Shepherd et la destruction complète du Calvinisme confessant, voire le Protestantisme historique, est sa doctrine de l'alliance. Le cœur de sa doctrine de l'alliance est l'enseignement selon lequel l'alliance consiste en deux parties : une promesse gracieuse et la condition de la foi. La promesse gracieuse faite à beaucoup plus qu'à ceux qui sont

finalement sauvés, c'est la part de Dieu. La condition de la croyance est la part de l'homme. La part de l'homme n'est pas la grâce de Dieu. Et la part de Dieu dépend de ce que l'homme fait de son côté.

Tout le monde peut examiner cette doctrine à la lumière des Canons de Dordrecht et arriver à une autre conclusion que la doctrine de l'Arminianisme appliquée à l'alliance.

Dans Romains 9:6 et suivants, l'apôtre nie cet aspect de l'alliance conditionnelle, à savoir une promesse générale qui dépend de la condition de la foi. La perte de beaucoup d'Israélites dans l'Ancien Testament et la perte de beaucoup de membres baptisés de l'Eglise visible aujourd'hui n'indiquent pas que la Parole de Dieu n'est pas restée sans effet. La Parole de Dieu est la promesse de l'alliance. Cette promesse n'a pas été donnée à tous les Israélites. Aujourd'hui elle n'est pas donnée à n'importe qui entend l'Evangile ou a été baptisé. La parole de promesse de l'alliance concerne et est dirigée vers Israël, c'est-à-dire le véritable peuple de l'alliance selon l'élection. Bien qu'entendue par eux et rejetée, la parole de promesse de l'alliance ne concerne pas et n'est pas dirigée par Dieu, vers ceux qui sont seulement « d'Israël », c'est-à-dire, les réprouvés qui vivent dans la sphère de l'alliance.

La promesse de l'alliance n'a pas échoué, même si beaucoup des enfants physiques d'Abraham sont perdus dans l'incrédulité.

La promesse gracieuse de l'alliance est particulière et inconditionnelle. A cette condition et seulement à elle, elle est effective. Elle établit l'alliance. Elle maintient l'alliance. Elle engendre ses propres enfants, les « *enfants de la promesse* ». Elle produit la foi chez ses enfants (et non à cause de) qu'elle peut conférer, que les enfants peuvent saisir, Christ et les bénédictions de l'alliance. Elle prodigue les bénédictions de l'alliance et cela sauve chaque membre de l'alliance.

La promesse gracieuse et toute puissante de l'alliance, c'est-à-dire la Parole de Dieu, fait toutes ces choses avec le pouvoir de l'Esprit Saint.

La promesse de l'alliance ne dépend en rien du peuple de l'alliance. Mais le peuple de l'alliance dépend de la promesse de l'alliance.

En revanche, une promesse générale et conditionnelle d'alliance est sans effet. Elle est faible. Elle est aussi faible que le pécheur dont elle dépend. On ne peut établir l'alliance avec un homme ou si elle le fait, on ne peut en assurer la continuation. Elle ne peut sauver les membres de l'alliance ou si elle commençait à les sauver, elle ne pourrait pas les préserver dans le salut. Une promesse gracieuse de l'alliance qui est générale et conditionnelle est tout - à - fait « non-souveraine ». Les défenseurs contemporains d'une alliance conditionnelle le disent très clairement.

Ce que cette doctrine de la grâce universelle, conditionnelle, susceptible d'être perdue dans l'alliance résistible, fait à l'assurance de salut est terrible. Elle détruit toute assurance. Etes-vous aujourd'hui l'objet de la promesse gracieuse de Dieu ? Peu importe, demain, vous pourrez être l'objet de Sa juste colère. Vivez-vous en communion vivante avec Christ en tant que membre baptisé de l'église aujourd'hui ? Cela signifie rien, demain, vous pouvez en être retranché. Etes-vous élu aujourd'hui ? Pas de problème, demain, vous serez réprouvé.

Une promesse universelle et conditionnelle signifie la perte de toute consolation.

## **Chapitre 8 : La défense de la foi.**

Le mouvement contemporain dans les églises réformées et presbytériennes conservatrices qui nie la justification par la foi seule et attaque toutes les doctrines de la grâce, est le développement logique

de la théorie d'une alliance conditionnelle. En conséquence, on ne peut s'y opposer, et de manière efficace, que par répudiation d'une alliance conditionnelle.

Il y a des théologiens qui condamnent le mouvement, même s'ils sont peu nombreux. Le silence de la plupart des églises et des théologiens réformés - silence face à une des plus grandes menaces à l'Evangile de grâce depuis Dordrecht - est assourdissant. Mais les théologiens qui s'expriment, se heurtent la plupart à l'erreur de la négation de la justification par la foi seule. Ils ne vont pas à la racine du mal. Ils ne le peuvent pas. A de rares exceptions près, ils sont eux-mêmes adeptes d'une alliance conditionnelle.

L'une des choses suivantes arrivera.

Les théologiens et les églises devront réexaminer leur confession d'une alliance conditionnelle. Je prie Dieu que cela se produise ! Alors, les églises et les théologiens réformés seront sérieusement confrontés à ces questions : l'alliance est-elle conditionnelle ? Ce qui veut dire, dépendante de ce que fait le pécheur ? Est-ce que la promesse de l'alliance faite directement par grâce à tous dépend du pécheur pour sa réalisation ? Est-ce que l'alliance est indépendante de l'élection ? Est-ce que l'alliance est susceptible d'être rompue dans le sens où Dieu l'a établie avec un homme par promesse gracieuse de telle sorte qu'il a la vie et les bénédictions de l'alliance dans son cœur, mais qu'à cause de l'incrédulité et de la désobéissance il perd l'alliance à la fin ?

Si les églises réformées font face à ces questions, elles seront amenées à se demander si l'alliance n'est pas une relation vivante d'amour, chaleureuse plutôt qu'un contrat froid, si l'alliance dans l'Écriture n'est pas elle-même ce qu'il y a de meilleur au plus haut point - la réelle félicité du salut - plutôt qu'un moyen pour atteindre une autre fin, si le Christ n'est pas le Chef de l'alliance de grâce, ou bien, l'issue du développement d'une alliance conditionnelle sera que des églises réformées et presbytériennes succomberont au mouvement hérétique si elles tolèrent l'hérésie ou l'adoptent.

Il y a des raisons de craindre que cela en soit l'issue. D'une part, les églises réformées et presbytériennes réputées conservatrices refusent de discipliner les responsables qui font publiquement la promotion de l'hérésie par des écrits, des conférences et la prédication. Un notable exemple de ce refus de la discipline a été l'action de l'Église Presbytérienne Orthodoxe lors de son assemblée générale de 2003 annulant la discipline d'un ancien qui avait enseigné la justification par la foi et les œuvres lors de services divins dans une congrégation (voir « New Horizons in the Orthodox Presbyterian Church », Août-Septembre 2003, pp. 20-21).

Une autre raison de craindre que les églises réformées et presbytériennes ne succombent à l'hérésie d'une doctrine de la justification par la foi et les œuvres ancrée dans une alliance conditionnelle est que beaucoup de leurs séminaires sont des sources d'un nouvel manquement par rapport à l'Evangile de grâce. L'un des leurs est une source de cette affreuse erreur depuis les trente dernières années, voire plus. Tout ceci pendant qu'il a fait affluer des pasteurs enseignant la fausse doctrine de la justification par la foi et les œuvres dans des églises qu'ils servent (voir : Mark W.Kaelberg, « La relève de la garde », Westminster Theological Seminary à Philadelphie, La Fondation Trinité, 2001).

C'est le privilège et l'appel particulier des Églises Protestantes Réformées à cette heure cruciale de l'histoire des églises réformées de défendre l'Evangile de la grâce souveraine en proclamant et en défendant la vérité de l'alliance inconditionnelle. Dans l'histoire unique de ces églises Dieu les a conduites à une compréhension claire et à embrasser du fond du cœur l'alliance inconditionnelle. Il se peut que certaines écoutent le témoignage des Églises Protestantes Réformées concernant l'alliance inconditionnelle. Qui sait comme Mardochee demandant à Esther si ils viendront au Royaume pendant un temps comme celui-ci ?

Dans ce témoignage de la vérité de l'alliance inconditionnelle, le Séminaire théologique protestant réformé a un rôle important. Il prépare les ministres de l'Évangile à résister à l'assaut actuel contre la grâce souveraine. Il instruit des ministres de la vérité de l'alliance inconditionnelle. Il forme des hommes à la fois pour enseigner l'alliance inconditionnelle, prévenir contre la doctrine d'une alliance conditionnelle. Il envoie des pasteurs qui enseignent les croyants et leurs enfants que Dieu est Dieu et que le salut est du Seigneur dans l'alliance comme dans le champ de la mission.

Si les Églises réformées et presbytériennes conservatrices continuent à ne pas entendre ce témoignage et succombent au développement hérétique d'une alliance conditionnelle, approuvant la justification par la foi et les œuvres, elles seront de cette manière détruites comme églises réformées et prendront la marque de la fausse église conformément à l'article 29 de la Confession des Pays-Bas.

Lorsque les églises succombent, elles sont responsables de la damnation de leurs propres membres et des générations futures de leurs membres - tous ceux qui font confiance à la justice dans leurs propres œuvres comme les églises leur ont enseigné.

Mais, même dans ce cas, la promesse d'alliance de Dieu ne sera pas perdue, pas dans un seul cas. Quiconque n'aura pas perdu l'union avec Christ dont il a joui par la vertu du lien de la grâce de l'alliance.

La promesse de l'alliance par Dieu n'est jamais inefficace (Rom. 9 : 6). La vérité est que même dans les églises réformées conservatrices tous ceux qui sont dans la sphère de l'alliance ne sont pas des amis de l'alliance avec Dieu ( Rom. 9 : 6 ). Ils recherchent toujours leur justice dans les œuvres de la loi (Rom. 9 : 32).

Seuls certains sont ou ont été des « enfants de la promesse ». Ils la cherchent et atteignent la justice qui vient de la foi (Rom. 9 : 30). Tout ceci est seulement dû à l'élection divine (Rom. 9 : 6, 33). Le mot de cette grandiose vérité est la grâce.

## **Annexes**

Recommandations de lectures concernant l'alliance inconditionnelle.

David J. Engelsma, *The Covenant of God and the Children of Believers ( L'Alliance de Dieu et les Enfants des Croyants)*, South Holland, IL, Evangelism Committee , 5<sup>th</sup> printing (5<sup>ème</sup> édition).

Herman Hoeksema et Herman Hanko, *Ready to Give An Answer. A Catechism of Reform Distinctives ( Prêts à donner une réponse : Catéchisme des caractéristiques réformées)*, Grand Rapids, R.F.P.A., 1997.

Herman Hoeksema, *God Everlasting Covenant of Grace, (Dans l'alliance éternelle de grâce)*, Grand Rapids, R.F.P.A., 1988.

Herman Hoeksema, *Believers and Their Seeds ; The Children in the Alliance (Croyants et leurs postérité : les enfants dans l'alliance , introduction par David J. Engelsma) , Grand Rapids, R.F.P.A., édition révisée, 1997.*

Herman Hoeksema, *Reform Dogmatics (Dogmatique réformée)*, Grand Rapids, 1966, pp. 285 – 336 .

